



Assemblée générale

Cinquante-huitième session

30^e séance plénière

Mardi 14 octobre 2003, à 10 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Hunde (Sainte-Lucie)

La séance est ouverte à 10 h 5.

Point 11 de l'ordre du jour (suite)

Rapport du Conseil de sécurité

M. Gopinathan (Inde) (*parle en anglais*) : Au nom de ma délégation, je remercie l'Ambassadeur John Negroponte, Représentant permanent des États-Unis et Président du Conseil de sécurité, d'avoir présenté à l'Assemblée générale le rapport du Conseil de sécurité pour la période allant du 1er août 2002 au 31 juillet 2003.

Avant de poursuivre, je voudrais dire combien nous sommes déçus que le Conseil de sécurité ne tienne plus de séance publique consacrée à l'examen de son projet de rapport à l'Assemblée générale. Comme beaucoup s'en souviennent, cette pratique a été instituée l'an dernier sur l'initiative de Singapour – qui, malheureusement, ne siège plus au Conseil – dans le dessein d'améliorer la qualité du rapport et de permettre au Conseil de l'examiner minutieusement avant de le remettre à l'Assemblée générale. Nous craignons que cette pratique utile qui a été inaugurée l'an dernier ne se limite à un coup d'essai isolé. De notre point de vue, cela irait à l'encontre des intérêts des Membres de l'Organisation, pour qui il est extrêmement utile de connaître les opinions des membres du Conseil de sécurité au sujet des activités du Conseil durant la période considérée. Nous ne voulons pas dire que l'abandon de cette pratique utile

signifie que la volonté collective du Conseil d'oeuvrer vers la réforme et dans une plus grande transparence s'est affaiblie.

Nous convenons, comme le conclut le rapport, que les 12 derniers mois écoulés ont vu une hausse constante de la charge de travail du Conseil de sécurité. Il faut le reconnaître, le Conseil a dû faire face aux pires difficultés imaginables.

Nous sommes obligés d'exprimer une nouvelle fois notre profonde déception face à l'inaptitude du Conseil à s'entendre de manière satisfaisante sur la question de la guerre et de la paix en Iraq, au premier trimestre de cette année. Cette incapacité à prendre une décision à l'unisson, sur une base collective, autour des questions les plus importantes dont il est saisi, tient, selon nous, au déséquilibre de sa composition actuelle sur le plan représentatif.

Le Premier Ministre de l'Inde a mis en relief ce déséquilibre lorsqu'il a dit, dans son allocution à l'Assemblée générale, le 25 septembre dernier : « Pour que le Conseil de sécurité et les décisions et mesures qu'il prend soient le reflet d'un multilatéralisme véritable, sa composition doit correspondre aux réalités mondiales actuelles » (A/58/PV.11, p. 16). À l'ONU, il est admis que, dans les domaines du maintien de la paix et de la sécurité internationales, l'Organisation et son architecture ont besoin de s'adapter aux exigences et aux réalités de notre temps. Le Secrétaire général lui-même l'a souligné lorsqu'il a déclaré que, pour

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



regagner la confiance des États, et de l'opinion mondiale, le Conseil de sécurité devait devenir « plus largement représentatif de la communauté internationale dans son ensemble ainsi que des réalités géopolitiques du monde contemporain » (A/58/PV.7, p. 4).

Malgré toutes les meilleures intentions de ses membres, le Conseil a été si absorbé par l'Iraq qu'il n'a pas accordé tout le temps voulu aux autres questions importantes inscrites à son ordre du jour relatives au Moyen-Orient, à l'Afrique et à l'Afghanistan. Dans le domaine du contre-terrorisme, même si le Conseil a tout fait pour maintenir l'élan acquis, il doit encore mettre sur pied des dispositifs qui permettraient de demander aux pays des comptes concernant les mesures prises pour combattre le terrorisme émanant des territoires placés sous leur contrôle. Mettre en place des cadres juridiques et financiers est une tâche qui peut durer infiniment; le Conseil doit maintenant passer à l'étape suivante, c'est-à-dire étudier soigneusement les contributions que les États Membres apportent – ou manquent d'apporter – aux efforts de lutte contre le terrorisme. Ce n'est qu'en agissant de la sorte qu'il touchera du doigt les véritables problèmes.

Considérant leurs intérêts à long terme, les membres non permanents du Conseil de sécurité ont pris la responsabilité de poursuivre les objectifs de transparence et de réforme du fonctionnement du Conseil de sécurité. Malheureusement, il n'en a pas toujours été ainsi. Durant la période considérée, des méthodes inédites et ingénieuses ont été imaginées pour semer la confusion et souvent exclure les États Membres de projets spécifiques menés par le Conseil de sécurité.

À ce sujet, nous voudrions nous arrêter sur quelques exemples qui montrent bien comment la manière d'agir du Conseil peut être perçue comme un moyen de désorienter les États Membres de l'Organisation ou de les exclure du processus.

Le report des décisions sur la forme à retenir pour des débats en est un exemple typique. Dans un cas au moins, le Président a reporté une décision sur la forme d'un débat relatif à une question importante mais controversée jusqu'à la dernière minute, quand il a été déclaré que tous les États Membres de l'Organisation pouvaient y participer. Nous ne sommes pas en position de sonder les raisons qui motivent cette façon d'agir. Nous pouvons seulement espérer que l'objectif

n'était pas de laisser aux délégations désireuses d'intervenir sur la question moins de temps pour se préparer convenablement.

*M. Fadaifard (République islamique d'Iran),
Vice-Président, assume la présidence.*

Un deuxième point est le fait que le Conseil de sécurité ait expérimenté divers modes de participation au titre de l'article 37 de son Règlement intérieur provisoire. La décision de la présidence du Conseil de limiter la participation, dans un débat public, sur une question d'importance à une phase ultérieure et uniquement à un ou deux candidats par région, pourrait, de par sa sélectivité même, donner lieu à des omissions ou des exclusions. En outre, et comme nous le savons tous, certains groupes régionaux, tels que le Groupe des États d'Asie, n'ont pas de mandat pour discuter ou décider sur des questions autres que des élections. Ces facteurs pourraient avoir aggravé l'impossibilité d'appliquer et la nature non démocratique des décisions prises.

Un troisième point est la discrimination entre les membres et les non-membres du Conseil sur le temps de parole pour leur déclaration. Lors d'un récent incident, le Président du Conseil a imposé une durée de temps pour les déclarations durant un débat public sur un sujet extrêmement important. Mais alors que les membres du Conseil ont été autorisés à faire connaître pleinement leur avis, sans limite du temps de parole, les autres États Membres ont été soumis à l'application la plus stricte du temps de parole. Cet incident a été considéré comme suffisamment grave pour susciter des réactions négatives considérables lors de réunions du Mouvement des pays non alignés et du Groupe arabe.

Le traitement discriminatoire entre les membres et les non-membres du Conseil tend à s'aggraver durant ce que l'on appelle des réunions ministérielles du Conseil, qui se tiennent de plus en plus en deux parties, l'une pour les membres et l'autre pour les moins privilégiés. Dans ce contexte, nous voudrions dire également qu'espérer que les non-membres soient satisfaits de lire des extraits de leur déclaration et de distribuer un texte plus long, n'est pas réaliste vu que les procès-verbaux provisoires ne reflètent que ce qui est prononcé durant les séances officielles du Conseil.

Un quatrième point est la programmation non annoncée de débats publics, avec une notification sélective. Récemment, un débat public du Conseil a été programmé en réponse à un grave incident survenu un

week-end. Certains non-membres du Conseil ont appris la tenue de la réunion et ont pu faire des déclarations au titre de l'article 37. D'autres ont appris l'événement par la télévision. La question touche à des aspects de sélectivité et d'arbitraire.

Je me hâte de dire que les questions évoquées ne sont pas soulevées avec l'intention de fustiger les membres concernés, mais avec le désir d'attirer l'attention des membres de l'Assemblée générale et ceux du Conseil sur les domaines où une meilleure transparence, une meilleure prévisibilité et une certaine équité seraient utiles et pourraient contribuer à l'efficacité du Conseil. Nous pensons que si le Conseil suit certaines règles dans ses pratiques, il pourrait convaincre les États membres de sa sincérité de tenter de prendre en compte les préoccupations des États membres au cours des délibérations du Conseil. Nous tenterons de faire un certain nombre de suggestions à cet égard.

À moins qu'une question ne soit traitée en réaction à des événements importants survenus le jour même, tous les débats publics ouverts aux États Membres de l'Organisation doivent être annoncés au début du mois, lorsque le programme de travail est présenté et adopté. Une programmation à la dernière minute doit être évitée dans la mesure du possible et si elle est absolument inévitable, des mesures visant à informer tous les membres concernés – par courrier, par télécopie, par courrier électronique ou par téléphone – seraient souhaitables.

Tous les non-membres du Conseil voulant participer au titre de l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil doivent pouvoir disposer du temps nécessaire pour exprimer leur avis. Si cela n'est pas possible en raison de contraintes – et nous pensons que cela devrait être absolument exceptionnel – un temps de parole standard et annoncé à l'avance doit être imposé à tous, aux membres et aux non-membres, sans discrimination.

Le recours croissant à de nouvelles questions thématiques en tant que plus grand triomphe des présidences des membres non permanents doit être rationalisé et limité, afin de mieux utiliser le temps imparti à l'examen des questions urgentes liées au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Le concept de séances récapitulatives, visant en principe à faire un bilan sur le travail réalisé à la fin du mois, ne doit pas servir à promouvoir des questions

controversées qui répondent, de façon sélective, aux intérêts nationaux des membres concernés.

Les exposés des présidences du Conseil aux non-membres du Conseil tendent à être arbitraires et exceptionnels dans leur programmation. Certaines présidences tendent à accorder l'importance requise à ce processus alors que d'autres sont indifférentes à cette exigence. L'on a observé qu'à plusieurs reprises et en dépit de la programmation d'exposés aux États Membres, ceux-ci n'ont pas lieu ou se font de façon sommaire. En fait, les exposés aux médias sont beaucoup plus exhaustifs et réguliers que ceux destinés aux non-membres. Les exposés des présidences du Conseil doivent être réguliers, exhaustifs et de bonne qualité si le Conseil veut tenir son engagement à assurer la transparence requise dans son fonctionnement à l'égard des États Membres de l'Organisation.

Pour terminer, nous exprimons l'espoir de voir les membres non permanents existants ou futurs du Conseil s'engager avec vigueur dans le processus de renforcement de l'obligation redditionnelle et des méthodes de travail du Conseil, de façon qui permette des relations opérationnelles plus harmonieuses avec les États Membres de l'Organisation des Nations Unies.

M. Thamrin (Indonésie) (*parle en anglais*) : C'est un plaisir pour ma délégation de se féliciter de la publication du rapport du Conseil de sécurité (A/58/2), couvrant la période du 1er août 2002 au 31 juillet 2003. Je voudrais exprimer notre gratitude au Président du Conseil, l'Ambassadeur Negroponte, pour sa présentation claire et professionnelle du rapport. Comme d'habitude, le rapport nous donne un aperçu sur l'action du Conseil, au cours de l'année écoulée, dans son domaine de responsabilités, à savoir le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Comme nous le savons tous, le rapport du Conseil pour l'année écoulée a été très utile à cet égard. C'est toujours une bonne occasion pour les États Membres d'examiner les activités du Conseil durant l'année écoulée et c'est un document que nous attendons toujours avec intérêt. Nous remercions les membres du Conseil pour ce rapport.

Avant de poursuivre mon intervention, je voudrais me féliciter, au nom de ma délégation, du rapport du Groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation

du nombre de ses membres, ainsi que d'autres questions ayant trait au Conseil de sécurité. Il s'agit d'une question extrêmement importante pour ma délégation et pour les autres États Membres de l'Organisation et nous apprécions toujours cette opportunité que nous avons d'y contribuer.

Le rapport du Conseil de sécurité dont nous sommes saisis est un document très important. Il détaille fidèlement l'action du Conseil durant la période à l'examen. Malheureusement, il reste un peu plus qu'un compte-rendu, qui aurait pu facilement être préparé par des Missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies ou obtenu de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld. Il contient des documents déjà publiés mais peu d'analyses ou d'explications sur les actions du Conseil, bien que de nombreuses délégations les aient demandées par le passé. En outre, le rapport contient très peu d'éléments sur son objectif en tant qu'organe rendant compte à l'Assemblée. Ce qui rend le rapport encore plus difficile à comprendre est qu'il est transmis tardivement aux États Membres. Il existe donc une contradiction claire entre son contenu et le temps nécessaire à sa préparation. Faute d'une contribution analytique substantielle, il est difficile de comprendre pourquoi un rapport se terminant au mois de juillet ne peut parvenir aux États Membres le mois suivant.

À cet égard, il est surprenant de noter qu'en dépit de tous les événements qui ont eu lieu en rapport avec l'Iraq durant la période à l'examen, le rapport consacre à peine plus de deux pages à la question, sans parler de ce qui est déjà connu pour les États Membres. Pour une institution chargée du maintien de la paix et de la sécurité, le rapport annuel ne mentionne presque pas les hostilités. En fait, le rapport se réfère uniquement au Président du Conseil l'informant du « lancement d'une action militaire » (A/58/2, p. 8), en ajoutant « durant le conflit en Iraq » (ibid.).

Soyons clairs à ce sujet. Lorsque le Conseil fait rapport à l'Assemblée, ce n'est pas une concession d'un organe de l'Organisation faite à un autre, mais l'exercice d'une obligation prévue par la Charte. Cette obligation devrait être intégralement et systématiquement honorée, dans l'intérêt des peuples des Nations Unies, par le Secrétariat comme par le Conseil de sécurité. Notre demande tient au fait que nous voulons disposer d'un document qui soit vraiment utile pour l'ensemble des Membres de notre Organisation,

dans la mesure où il paraît à temps, et où il est informatif et analytique.

Nonobstant ce qui précède, nous nous félicitons de tout ce que le Conseil a été à même d'accomplir, malgré l'augmentation de sa charge de travail, au cours de la période à l'examen. Nous notons les progrès enregistrés dans ses travaux dans des domaines comme les conflits en Afrique, le Moyen-Orient et la lutte contre le terrorisme. Il convient, en particulier, de citer la place accordée par le Conseil à la situation en Afrique, où certains pays ont été le théâtre d'une instabilité nouvelle, comme la Côte d'Ivoire et le Libéria. Le Conseil a fait preuve d'une détermination louable en envoyant deux missions en même temps en deux endroits différents du continent.

De même, le travail du Conseil sur le conflit israélo-palestinien, en particulier la mise en oeuvre de la Feuille de route du Quatuor, mérite d'être salué. L'Indonésie a toujours soutenu la Feuille de route dont elle a préconisé la mise en oeuvre scrupuleuse. Dans nos déclarations au Conseil, nous avons également maintenu que le Conseil devait garder l'initiative. Il faut espérer qu'en dépit des revers essuyés récemment dans ce processus, le Conseil trouvera des moyens d'encourager les parties et de mener avec doigté et détermination le processus vers les objectifs fixés.

Ma délégation se félicite de voir que des progrès continuent d'être enregistrés dans certaines de ces situations de conflit, et de ce qu'une intervention soit, par conséquent, possible, non seulement pour empêcher des crises humanitaires, mais aussi pour promouvoir la paix et la démocratie.

Avant de passer à autre chose, je voudrais signaler que si le Conseil a essayé d'encourager plus de transparence, ces dernières années, en organisant des séances mensuelles de récapitulation ouvertes aux États Membres, cette pratique n'a pas été suivie au cours de l'année écoulée. À notre avis, ce qui est nécessaire, c'est plus – et non moins – d'occasions de ce type, qui sont d'importantes contributions qui méritent d'être signalées dans les rapports annuels du Conseil à l'Assemblée générale.

Ma délégation reste profondément préoccupée de voir qu'aucun progrès notable n'a été fait sur la question de la réforme du Conseil de sécurité, et ce, près de 10 ans après la mise en place du Groupe de travail à composition non limitée. Les événements de la première partie de l'année soulignent ce que nous

n'avons cessé de mettre en exergue : une réforme est depuis longtemps nécessaire, si l'on veut que les décisions de cet organe continuent de bénéficier de l'appui de l'ensemble des Membres de cette Organisation.

Il n'est pas douteux qu'un Conseil de sécurité transparent, démocratique et représentatif, dont la composition et les pratiques soient en phase avec le monde du XXI^e siècle – et non de la première partie du XX^e siècle – soit la seule structure capable de réaliser cet objectif. Nous ne devrions pas mettre cet objectif primordial après les intérêts nationaux ou plus étroits.

M. Kirn (Slovénie) (*parle en anglais*) : J'axerai ma déclaration sur les deux points de l'ordre du jour : celui qui concerne le rapport du Conseil de sécurité et celui qui porte sur la réforme du Conseil, pour me joindre à ceux qui estiment que le débat commun sert mieux ces questions, à la fois sur le fond et du point de vue de l'utilisation efficace de notre temps.

Je voudrais, pour commencer, remercier le Conseil de sécurité et le Secrétariat de leur rapport détaillé sur l'activité du Conseil de sécurité au cours de l'année écoulée. Je remercie en particulier l'Ambassadeur des États-Unis, M. Negroponte, Président actuel du Conseil, d'avoir présenté le rapport du Conseil. Nous nous félicitons que l'on ait conservé la structure et la démarche utilisés dans le rapport de l'année précédente, ce qui permet une fois de plus d'avoir un rapport concis, analytique et plus facile à lire.

Au cours de l'année écoulée, le Conseil – et par voie de conséquence, l'Organisation – a été rudement mis à l'épreuve. La communauté de vues et d'action du Conseil a été et continue d'être remise en question. Je veux parler, bien sûr, de la crise iraquienne. Comme le note le Secrétaire général dans son rapport sur la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire, le climat de coopération et de consensus a été gravement mis à mal par la guerre contre l'Iraq. Nous engageons une fois de plus les membres du Conseil à s'efforcer de trouver des solutions pour l'Iraq qui rallient un large appui au sein de la communauté internationale et de l'Iraq et qui permettent d'améliorer la sécurité dans le pays, d'accélérer le processus de démocratisation et de renforcement des institutions de l'Iraq et d'encourager un climat de bien-être social et économique pour le peuple iraquien.

Cette crise et d'autres qui se déroulent actuellement dans le monde démontrent à notre avis l'interdépendance croissante entre les divers pays du

monde en matière de sécurité, domaine où le Conseil a la responsabilité principale, dans le cadre de son mandat de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Elles ont, à notre sens, le mérite de nous rappeler crûment à la nécessité d'adapter d'urgence la composition permanente et non permanente du Conseil de sécurité et ses méthodes de travail, y compris le droit de veto, pour lui permettre de faire face efficacement aux réalités géopolitiques du monde d'aujourd'hui. Je me pencherai sur la question de la réforme du Conseil dans la deuxième partie de ma déclaration.

Sur une note plus positive, nous nous félicitons de la tendance à une plus grande transparence dans les travaux du Conseil, qui se poursuit. Toutefois, nous devons oeuvrer à encore plus de transparence dans les travaux à venir du Conseil. La pratique croissante des séances publiques contribue notablement à cette fin, puisqu'elle donne l'occasion à tous les États Membres de participer aux travaux du Conseil. Nous saluons tout particulièrement le recours croissant à des missions du Conseil sur le terrain, comme celles qui ont été envoyées l'an dernier en Afrique centrale et en Afrique de l'Ouest, ainsi qu'aux séances avec les pays qui fournissent des contingents.

En outre, nous nous félicitons des séances organisées sur les questions brûlantes de notre temps. La Slovénie préconise depuis longtemps, en effet, l'examen par le Conseil des questions de protection des civils dans les conflits armés et de prévention des conflits. Conscients de l'importance de la prise en compte systématique de la perspective féminine dans les opérations de maintien de la paix, nous sommes particulièrement satisfaits de l'attention que continue d'accorder le Conseil aux femmes, dans le cadre des questions de paix et de sécurité. Il en va de même pour la question des enfants et des conflits armés. Au cours du dernier débat public sur cette question, la Slovénie était de ceux qui avaient salué la pratique novatrice et, à notre sens, nécessaire, qui consiste à citer nommément ceux qui continuent de recruter des enfants dans leurs forces armées.

Je voudrais, à cette occasion, saluer tout particulièrement le récent débat public du Conseil sur le rôle de l'ONU en matière de justice et d'état de droit. On ne peut en effet gérer de façon réussie des conflits et régler les problèmes qui se posent après un conflit sans prendre en compte la question de l'état de droit à tous points de vue, y compris en en faisant une

composante plus fréquente des opérations de maintien de la paix.

Le Tribunal pénal international pour le Rwanda comme le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie sont d'excellentes illustrations de l'importance que revêt la justice dans l'aboutissement du difficile processus de réconciliation nationale. Nous pensons que c'est le rôle du Conseil – et que c'est, d'ailleurs, dans son intérêt – de faire respecter l'intégrité du Statut de la Cour pénale internationale, pour ce qui est de la prévention et du règlement des différends.

Nous nous félicitons de l'attention que le Conseil a accordée à l'Afrique, notamment au cours des derniers mois. La mission européenne dirigée par la France dans la partie orientale de la République démocratique du Congo est un exemple très positif de la façon dont une coopération diligente et réussie des partenaires régionaux dans la gestion d'une crise peut se faire. La signature récente du Mémorandum de la Déclaration commune relative à la coopération entre l'ONU et l'Union européenne en matière de gestion de crises est un pas important dans la bonne direction. La Slovénie s'en félicite aussi en sa qualité d'État en cours d'adhésion à l'Union européenne. Elle devrait également permettre d'explorer de façon plus ambitieuse la question du renforcement de la coopération de l'ONU, et notamment du Conseil de sécurité, avec les organisations régionales existantes.

Je voudrais maintenant aborder la question de la réforme du Conseil de sécurité. Sans remettre en cause nos intentions, nous pourrions très bien relire nos déclarations de l'année passée, refaire les réflexions que nous avons faites l'an dernier sur, par exemple, l'inadéquation du Conseil de sécurité aux réalités du monde d'aujourd'hui, et sur le fait que nous ne devrions pas être surpris lorsque se présentent des problèmes d'autorité, de légitimité et d'efficacité du Conseil. Mais encore une fois, cela ne suffirait pas à répondre à nos besoins actuels, non pas parce que les évaluations de l'année dernière n'auraient plus cours, mais parce que l'urgence de la réforme et la dynamique de changement sont bien plus importantes.

Au cours de l'année écoulée, l'ensemble de l'Organisation – essentiellement, bien entendu, le Conseil de sécurité – a dû relever de sérieux défis. Comme l'a dit le Secrétaire général, M. Kofi Annan,

dans l'allocution qu'il a prononcée devant l'Assemblée générale à sa cinquante-huitième session :

« ... nous devons nous garder d'éluder les questions relatives à la pertinence, ainsi qu'à l'efficacité, des règles et instruments dont nous disposons.

Parmi ces instruments, le plus important est le Conseil de sécurité lui-même. » (A/58/PV.7, p. 4)

Le Conseil de sécurité est trop important pour être laissé en marge de nos débats et, en fin de compte, de nos décisions relatives à la réforme de l'ONU. La réforme du Conseil de sécurité devrait s'inscrire dans la réforme de l'Organisation.

Le Groupe de travail à composition non limitée chargé de la réforme du Conseil de sécurité a été une instance utile qui a produit un certain nombre de bonnes idées qui gardent toute leur pertinence pour l'objectif qui nous occupe aujourd'hui. Nous devons pourtant reconnaître que ses travaux sont dans une impasse. Nous ne pouvons pas nous permettre d'avoir encore 10 années de débats stériles. Nous avons besoin d'un cadre de travail plus ambitieux fondé sur une perception commune de la nécessité de procéder à des changements. Ce débat doit s'engager immédiatement si nous souhaitons tirer partie de la dynamique actuelle et si nous voulons renforcer l'Organisation. Nous encourageons le Président à stimuler un tel débat.

Tout en appuyant l'intention du Secrétaire général de créer un groupe de haut niveau d'éminentes personnalités, nous espérons que l'on considèrera que notre quête de solutions à la réforme du Conseil s'inscrit dans le même processus et viendra donc compléter les travaux de ce groupe de haut niveau.

Pour terminer, je veux faire remarquer encore une fois que la dynamique du changement est bien présente et que nous devons nous en saisir sans hésiter. Comme l'a dit le Secrétaire général, cette dynamique est peut-être tout aussi décisive que celle qui existait en 1945, date de la fondation de l'ONU. En ce moment, nous ne partageons peut-être pas tous la même vision des objectifs de la réforme du Conseil, mais nous avons tous le sentiment de l'urgente nécessité de modifier le Conseil de sécurité, de le rendre plus représentatif, plus légitime, plus transparent et plus efficace.

M. Pfanzelter (Autriche) (*parle en anglais*) : Je voudrais exprimer la reconnaissance de l'Autriche à

l'Ambassadeur John Negroponte, Président en exercice du Conseil de sécurité, pour sa présentation concise du rapport du Conseil (A/58/2). En même temps, ma délégation félicite le Secrétariat pour l'excellent travail de compilation de cette précieuse source de références et d'informations. La présentation du rapport est la poursuite opportune du dialogue que le Conseil de sécurité tient avec l'Assemblée générale afin d'accomplir ses devoirs conformément à l'Article 24 de la Charte. Ce dialogue renforcera le lien entre l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité en promouvant les buts et principes de la Charte.

Un flot approprié d'informations vers les non-membres du Conseil de sécurité est une condition préalable pour comprendre et évaluer la façon dont le Conseil traite des questions politiques et dont il doit donc être renforcé. La présidence du Conseil de sécurité doit – et c'est là un rôle crucial – tenir l'ensemble des membres pleinement informés des délibérations du Conseil. Les prévisions mensuelles des travaux du Conseil sont un outil utile pour toutes les délégations. Les exposés des présidences respectives et les informations que celles-ci fournissent par le biais de leurs pages d'accueil ont encore été améliorés. L'augmentation du nombre des débats publics souligne la volonté du Conseil de prendre en considération les vues de l'ensemble des États Membres et de les intégrer à son processus de prise de décisions. Nous nous félicitons de la diminution du nombre des séances privées, comme l'a indiqué l'Ambassadeur Negroponte.

L'inclusion dans le rapport d'un exposé général des travaux du Conseil de sécurité est un élément positif. Son utilité pourrait être accrue par une analyse plus approfondie du processus de prise de décisions au Conseil. Ma délégation se félicite des efforts visant à rationaliser le rapport. La réduction du nombre de pages rend le rapport non seulement plus facile à lire, mais aussi moins coûteux.

L'expérience des opérations de maintien de la paix a bien fait ressortir que le Conseil ne peut agir avec succès que s'il se lance dans un dialogue de fond avec les États Membres. L'Autriche, pays fournissant traditionnellement des forces de maintien de la paix, se félicite tout particulièrement des efforts du Conseil visant à accroître le nombre de séances avec les pays fournisseurs de contingents. La coopération, à un stade préalable, entre le Conseil et les pays fournisseurs de

nouveaux mandats pour des missions de maintien de la paix des Nations Unies.

En tant que membre du Réseau sécurité humaine, l'Autriche se félicite de l'attention accrue que le Conseil de sécurité accorde aux problèmes des civils et des enfants dans les conflits armés et dans les situations d'après conflit, en tenant des débats publics sur ces questions. La séance thématique que le Conseil de sécurité a tenue récemment sur « Justice et état de droit : le rôle de l'Organisation des Nations Unies » est une initiative louable qui devrait se poursuivre à l'avenir.

M. Grey-Johnson (Gambie) (*parle en anglais*) : Ma délégation apprécie au plus haut point le rapport du Conseil de sécurité (A/58/2) dont nous sommes saisis. Il est complet mais concis. Il atteste d'une année de travail ardu et d'une haute productivité. Nous félicitons tous les membres du Conseil de leur dévouement et de leur efficacité au service de l'Organisation et, en fait, de toute l'humanité.

L'Afrique a occupé la plus grande partie des travaux du Conseil une année de plus. Et une fois encore, le Conseil a été en mesure de montrer des résultats. L'engagement de l'ONU en Côte d'Ivoire a été renforcé par la mise en place de la Mission des Nations Unies en Côte d'Ivoire dont le mandat est d'aider à la pleine application de l'Accord de paix de Linas-Marcoussis. La situation au Libéria s'est stabilisée, et les opérations de maintien de la paix des Nations Unies ont commencé avec la mise en place de la Mission des Nations Unies au Libéria. La Mission des Nations Unies en Sierra Leone a permis de consolider les gains considérables enregistrés depuis la cessation des hostilités. Dans les zones de conflit ailleurs en Afrique, le Conseil a joué son rôle et a bien relevé les nombreux défis.

Le Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique, présidé par l'Ambassadeur d'Angola Ismael Abraão Gaspar Martins, continue de suivre de près la situation en Guinée-Bissau. Il continue de travailler avec le Conseil économique et social par l'intermédiaire du Groupe consultatif spécial pour la Guinée-Bissau et du Groupe des Amis de la Guinée-Bissau pour recommander les mesures à suivre afin d'empêcher le pays de retomber dans une situation de conflit et de renforcer sa transition politique.

Le Président assume à nouveau la présidence.

Le Conseil a exprimé la vive préoccupation que lui causait la situation humanitaire désastreuse qui prévaut en Guinée-Bissau à la suite des revers économiques et du non-acheminement de l'aide. Ma délégation espère sincèrement qu'à la faveur de la nouvelle orientation politique prise par le pays, la communauté des donateurs jouera son rôle et suscitera un changement d'attitude vis-à-vis de ce pays, lui permettant d'obtenir les types de matériel et l'appui financier nécessaires à l'élimination des risques de bouleversements, de soulèvements et de conflits.

Même si les conflits semblent s'être apaisés en général dans la majeure partie de l'Afrique de l'Ouest, leurs causes n'ont pas encore été complètement éliminées. Pour faire preuve de dynamisme dans nos efforts de prévention et de règlement des conflits, nous devons commencer à traiter leurs causes profondes. Le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social devraient examiner ensemble les questions de gouvernance, de pauvreté, d'exclusion, de corruption et autres facteurs susceptibles d'entraîner des conflits dans les pays africains.

Ma délégation se félicite des initiatives qui ont été prises pour traiter le problème des armes légères et de petit calibre. Nous préconisons l'adoption de mesures semblables pour nous attaquer au problème des mercenaires dont la prédominance en Afrique de l'Ouest maintient constamment les pays de la sous-région sous la menace de la guerre.

La coopération avec les organisations régionales, comme le Conseil l'a fait avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest pour le conflit libérien, pourrait s'avérer une façon efficace et rentable de résoudre les conflits. Le Conseil devrait envisager d'y recourir davantage. En outre, lorsque l'insuffisance des ressources entrave l'efficacité des organisations régionales, le Conseil devrait examiner la possibilité d'engager les dépenses requises afin de faciliter le bon fonctionnement de ces organisations.

Nous avons salué la Feuille de route pour le Moyen-Orient établie par le Quatuor, espérant qu'elle marquera le début de la paix dans cette région infortunée. Cependant, plutôt que de se calmer, la situation s'est encore considérablement exacerbée. Le Conseil de sécurité doit continuer de faire montre de patience, mais il doit aussi redoubler d'imagination dans la quête d'une solution au problème du Moyen-Orient. Nous devons trouver les moyens de réaliser la

création d'un État palestinien souverain, vivant côte à côte avec un État israélien, dans des frontières sûres.

L'Iraq a été en tête des préoccupations du Conseil durant la période à l'examen. Même si le Conseil a fait de son mieux pour empêcher la guerre, celle-ci s'est en fait déclenchée. Ma délégation prie instamment le Conseil de se tourner vers l'avenir et de commencer à prendre les mesures indispensables pour mettre l'ONU au service du peuple iraquien et pour qu'elle réponde à l'urgence humanitaire ainsi qu'aux besoins de développement. La première expérience a été amère, avec l'attentat qui a coûté la vie à Sergio Vieira de Mello et à ses collègues. Elle ne devrait cependant pas nous dissuader.

Ma délégation exhorte le Conseil à revoir sa politique de sanctions, qu'elles soient ciblées ou autres. Dans la majorité des cas, elles ne touchent que des civils innocents, qui sont invariablement les victimes mêmes des situations ayant en premier lieu motivé l'imposition de sanctions. Des sanctions qui ont un effet négatif sur la santé, l'éducation et l'état nutritionnel de la population ne sont aucunement justifiables. Dans de nombreux cas, les véritables victimes des sanctions sont les femmes, les enfants, les personnes âgées et les communautés rurales. On s'attend à ce que le Groupe de travail du Conseil sur les questions générales relatives aux sanctions procède à un examen global des effets des sanctions sur les groupes vulnérables, afin d'informer le Conseil et l'ensemble des Membres de l'ONU sur leur effet et leur efficacité véritables.

Ma délégation se félicite de la décision prise par le Secrétaire général de mettre en place un groupe de haut niveau d'éminentes personnalités pour faire des recommandations a sujet de la réforme de l'Organisation. Nous espérons sincèrement que le groupe examinera attentivement les travaux du Conseil de sécurité en vue de recommander des façons concrètes de le réformer, notamment en ce qui concerne le veto. Le Conseil doit refléter les réalités du monde du XXI^e siècle. Il doit aussi fonctionner selon le principe de représentation équitable, énoncé dans la Charte.

Enfin, je félicite les membres sortants du Conseil pour les précieux services qu'ils ont rendus, et souhaite dans le même esprit aux membres entrants une période de service très productive et couronnée de succès.

M. Kazykhanov (Kazakhstan) (*parle en anglais*) :
Ma délégation voudrait d'emblée remercier le

Président du Conseil de sécurité, l'Ambassadeur Negro Ponte des États-Unis, de nous avoir présenté le rapport annuel du Conseil de sécurité (A/58/2).

L'examen aujourd'hui de cet important document a retenu la vive attention des délégations. L'an dernier, les États Membres se sont félicités de la présentation améliorée du rapport annuel qui était beaucoup plus concis et dont l'introduction comportait pour la première fois un aperçu analytique. Il faisait état de la disposition du Conseil de sécurité à réagir activement aux préoccupations exprimées au fil des ans par les États Membres. À cet égard, nous félicitons le Royaume-Uni et l'Espagne de s'être diligemment employés à rationaliser le rapport de cette année, et nous attendons d'autres améliorations dans la partie analytique au cours des prochaines sessions de l'Assemblée générale.

Le Conseil de sécurité a notablement contribué au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le rapport indique qu'au cours des 12 derniers mois couvrant la période considérée, la tendance à une augmentation systématique de la charge de travail du Conseil n'a fait que s'accroître, tout comme la tendance à une transparence accrue. Le Conseil de sécurité a eu un ordre du jour chargé concernant l'Afrique, le Moyen-Orient, l'Afghanistan et d'autres questions importantes.

Le dossier iraquien a été au centre des préoccupations du Conseil durant la période considérée dans le rapport. Nous encourageons les efforts consentis par le Conseil en vue de définir le rôle de l'ONU pour ce qui est d'aider le peuple iraquien à reconstruire le pays et à créer un environnement stable et sûr.

Le Kazakhstan appuie les efforts constants du Conseil de sécurité destinés à traiter les conflits en cours. Nous estimons que les opérations de maintien de la paix de l'ONU constituent l'un des principaux éléments du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Ils sont l'un des instruments clefs dont dispose le Conseil de sécurité dans le règlement des conflits et des différends.

Ma délégation prend acte des efforts que fournit le Conseil de sécurité pour accroître la transparence dans ses travaux en organisant un plus grand nombre de séances publiques. Nous appuyons les débats thématiques qui donnent l'occasion aux pays membres et non-membres du Conseil de se pencher sur des

questions d'importance vitale. Nous devons encourager ces tendances favorables et essayer de prendre de nouvelles mesures dans ce sens.

Nous pensons toutefois que les constants efforts déployés par le Conseil de sécurité dans le domaine de la paix et de la sécurité seraient plus efficaces s'il tenait plus de débats interactifs entre les membres et les non-membres. Nous voulons voir un Conseil de sécurité réformé, ouvert au dialogue, faisant clairement entendre à la communauté internationale qu'il est prêt à relever les nouveaux défis.

Ma délégation tient à exprimer sa gratitude à l'Ambassadeur Greenstock et à l'Ambassadeur Arias, Président en exercice du Comité contre le terrorisme, pour l'esprit d'initiative dont ils ont fait preuve en dirigeant les activités du Comité. Le Comité contre le terrorisme a continué de travailler inlassablement en vue de s'occuper de son mandat, défini par la résolution 1373 (2001), en renforçant son dialogue avec les États Membres et les organisations régionales et sous-régionales. Le Kazakhstan est déterminé à appuyer le Comité contre le terrorisme ainsi que l'application efficace de la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité. Nous espérons qu'une démarche multilatérale sera adoptée dans nos actions futures contre le terrorisme international.

Le Comité créé conformément à la résolution 1267 (1999) a continué d'axer ses travaux sur la nécessité de traiter les menaces à la paix et à la sécurité internationales, du fait du terrorisme. La résolution 1455 (2003) du Conseil de sécurité a renforcé le rôle du Comité dans un certain nombre de domaines. Elle a amélioré l'application par les États Membres du régime des sanctions imposé à Al-Qaïda, aux Taliban et autres groupes et individus associés. Le Kazakhstan fait partie des 66 États qui ont présenté leurs rapports sur la mise en oeuvre de la résolution 1455 (2003). Mon Gouvernement continuera de coopérer pleinement avec le Comité et apportera tout l'appui possible à cette importante instance.

Le Kazakhstan appuie les efforts incessants des comités des sanctions pour améliorer leurs méthodes de travail, améliorant ainsi la transparence et l'exécution efficace de leurs mandats.

La réforme du Conseil de sécurité fait partie de l'engagement pris par nos dirigeants lors du Sommet du Millénaire. Pour cette raison, il est extrêmement important de reprendre les négociations sur la réforme

du Conseil de sécurité. Nous pensons que le Président, au cours de la cinquante-huitième session, ravivera le processus de négociation au sein du Groupe de travail à composition non limitée, afin d'aboutir à un accord global sur la réforme du Conseil.

Nous attendons avec intérêt les recommandations du Secrétaire général concernant le renforcement du système des Nations Unies dans tous ses aspects, y compris la réforme du Conseil de sécurité, sur la base du travail du groupe de haut niveau que le Secrétaire général se propose de mettre en place.

Il est essentiel de renforcer la capacité de l'organisme principal des Nations Unies pour réagir efficacement aux défis du XXIe siècle. Nous devons oeuvrer de concert pour lui permettre de relever ces défis en matière de paix et de sécurité de façon beaucoup plus globale et efficace.

M. Maria Caceres (Paraguay) (*parle en espagnol*) : Les deux questions inscrites à notre ordre du jour : le rapport du Conseil de sécurité et la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres, ainsi que d'autres questions connexes, sont étroitement liées et nous estimons donc qu'elles ont un objectif commun, à savoir un Conseil de sécurité plus démocratique, plus représentatif, plus transparent et plus efficace face aux tâches redoutables du monde actuel.

En premier lieu, permettez-moi de remercier le Président du Conseil de sécurité pour ce mois-ci, le Représentant permanent des États-Unis pour avoir présenté le rapport annuel du Conseil ainsi que les délégations du Royaume-Uni et d'Espagne pour avoir rédigé l'introduction de ce rapport qui en est précisément l'une des parties les plus intéressantes.

Au cours de l'année écoulée, le Conseil de sécurité a connu des moments critiques et a rencontré des difficultés à exercer les responsabilités que la Charte confère à cet important organe indispensable pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. C'est pour cette raison que les deux questions que nous examinons sont prioritaires pour notre ordre du jour. L'examen de ces questions par les États Membres ne doit pas être une simple formalité, mais la réaffirmation des responsabilités de cette Assemblée pour des questions qui ont une importance fondamentale pour tous les membres de l'Organisation.

Les États Membres ont le droit et le devoir de connaître et d'analyser fidèlement les travaux du Conseil car ce dernier agit au nom de tous en fonction des responsabilités qui lui ont été confiées par notre Charte.

Pour la deuxième année consécutive, le rapport du Conseil de sécurité présenté à cette Assemblée représente un progrès considérable par rapport aux rapports antérieurs, tant par la forme que par le contenu. Le résumé d'introduction facilite une meilleure vision de ce dernier. Néanmoins le rapport ne reflète toujours pas fidèlement ni la densité ni l'importance des travaux du Conseil. Ces efforts menés par le Conseil pour améliorer son rapport doivent être poursuivis et encouragés pour que celui-ci constitue un document de fond et un document utile que tous les membres aspirent à recevoir, et non pas une simple description des décisions prises qui ne reflètent ni les positions ni les débats ayant eu lieu au Conseil.

Nous reconnaissons qu'au cours des dernières années certains progrès ont été réalisés en ce qui concerne les méthodes de travail, ce qui permet une plus grande transparence dans les travaux du Conseil de sécurité. Les efforts déployés pour tenir un plus grand nombre de séances publiques et les séances d'information du Président du Conseil, à la fin des séances privées, représentent des progrès importants. Par ailleurs, les séances de synthèse publiques de fin de mois, les réunions avec les pays fournisseurs de contingents, dont la majorité ne sont pas membres du Conseil, représentent une étape significative qui devrait être institutionnalisée. En outre nous mettons l'accent sur les exposés à l'égard des États non membres concernant les voyages du Conseil sur le terrain.

Néanmoins, comme il se dégage de ce rapport, celui-ci est loin d'être le document que nous souhaitons tous. La plus grande partie des délibérations du Conseil se tient durant les consultations officieuses et à huis clos. À titre d'exemple, nous estimons que les États non membres doivent être invités à participer à l'élaboration des rapports présentés par le Secrétariat au cours de séances publiques, et nous ne voulons pas que ceux-ci se tiennent à huis clos comme c'est en général le cas.

D'autre part, nous estimons qu'il serait opportun qu'après plus de 50 ans, le règlement provisoire du Conseil devienne un règlement permanent comme le

sont les règlements des autres organismes des Nations Unies.

Un autre aspect qui nous semble fondamental est d'améliorer la communication et l'interaction entre le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale, ainsi qu'avec d'autres organes de cette Organisation. À cet égard, nous pensons qu'il est indispensable que le Président du Conseil de sécurité soumette à l'Assemblée générale non seulement son rapport annuel mais, lorsque cela est nécessaire, qu'il soumette des rapports spéciaux, par exemple, sur des questions prioritaires qui sont tout à fait d'actualité ou sur des situations particulières portées à l'attention des États Membres, tels que les événements de ces derniers mois, conformes à ce qui est stipulé à l'Article 24 de notre Charte.

Nous espérons que les points de vue manifestés par les États Membres qui sont ne sont pas membres du Conseil de sécurité pendant le présent débat seront pris en compte par les membres permanents du Conseil afin d'améliorer le dialogue entre les deux organes et les travaux du Conseil.

La présentation du rapport du Conseil ne doit pas être une simple formalité en vue de respecter l'ordre du jour. Cela devrait être une analyse réelle et sincère des activités du Conseil comprenant les difficultés rencontrées lors du déroulement des activités.

Ma délégation estime que pour que le travail et les activités du Conseil de sécurité s'améliorent réellement, nous ne pouvons plus remettre à plus tard la réforme du Conseil. C'est précisément l'objectif que l'on recherche par la réforme. Nous voulons améliorer l'efficacité et l'efficience du Conseil et améliorer ses méthodes de travail. Le Conseil de sécurité doit être démocratique, représentatif, équitable, transparent et en accord avec la réalité actuelle. Le Conseil de sécurité doit répondre à l'ensemble des membres de l'Organisation des Nations Unies. Ses méthodes de travail doivent offrir et refléter une plus grande transparence et une plus grande participation et sa composition doit correspondre aux réalités politiques du monde actuel.

Le Paraguay comprend qu'il existe un accord général entre les États Membres de l'Organisation quant à la nécessité de réformer le Conseil. La position du Paraguay sur la question a été manifestée à de nombreuses occasions. Il faut élargir les deux catégories de membres et inclure tant des pays

développés que des pays en développement, compte tenu du fait que ces derniers sont actuellement sous-représentés.

Par ailleurs, un aspect fondamental de cette réforme qui doit être analysé est la question du droit de veto que détiennent les membres permanents. Nous devons viser l'élimination progressive du veto jusqu'à ce qu'il disparaisse complètement. Une première étape devrait être de le limiter strictement aux questions envisagées au Chapitre VII de la Charte. De même, nous pourrions réserver la possibilité d'une révision périodique de la réforme dans le but d'analyser le fonctionnement du Conseil de sécurité conformément aux besoins et aux réalités qui pourraient se présenter à l'avenir.

Dix ans se sont écoulés depuis la création du Groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner la réforme du Conseil, et peu de progrès ont été faits en ce qui concerne les questions importantes pour que la réforme puisse être conduite. Nous devons aujourd'hui honorer nos responsabilités et prendre la décision politique nécessaire pour que le processus puisse aller de l'avant et que nous puissions atteindre l'objectif auquel aspirent la majorité des États Membres. À cet égard, nous faisons confiance aux qualités de chef du Président de l'Assemblée générale, et nous espérons qu'au cours des prochains mois, nous parviendrons à faire avancer ce processus et à obtenir les résultats que nous attendons depuis si longtemps.

Pour terminer, je réaffirme qu'aucune réforme de l'ONU n'aura l'effet que nous souhaitons tous sans la réforme attendue de longue date du Conseil de sécurité, car tant qu'elle n'aura pas lieu nous ne pourrions pas parler d'une ONU adaptée à l'époque dans laquelle nous vivons : une Organisation qui réponde véritablement aux intérêts et aspirations de la communauté internationale.

M. Chidumo (Mozambique) (*parle en anglais*) : Ma délégation se félicite du débat sur le rapport du Conseil de sécurité et sur la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité, de l'augmentation du nombre de ses membres et d'autres questions connexes.

Nous remercions le Président du Conseil de sécurité, l'Ambassadeur John Negroponte des États-Unis, pour ses remarques liminaires concernant les travaux du Conseil de sécurité pendant la période considérée.

Le rapport du Conseil de sécurité se compose d'une introduction et d'une liste de séances, de communications reçues des États Membres, et de résolutions et autres décisions adoptées par le Conseil. Nous prenons note du format assez nouveau du rapport, dans l'espoir que d'autres efforts seront faits pour l'améliorer dans le futur.

Le rapport annuel devrait être plus qu'une simple liste de séances. Plus important encore, il devrait continuer à s'efforcer d'offrir un compte rendu analytique détaillé des débats du Conseil et devrait contenir des informations substantielles sur le climat dans lequel les débats sont tenus et sur les décisions auxquelles est arrivé le Conseil de sécurité, comme l'ont déjà dit plusieurs orateurs. Un tel rapport substantiel contribuerait à une meilleure compréhension des affaires du Conseil, permettrait aux États Membres de prendre des décisions judicieuses et comblerait davantage le fossé entre les membres et les non-membres du Conseil.

Ceci souligne le besoin d'une réforme afin d'assurer l'ouverture, le caractère intégrateur, la démocratisation, la transparence et la responsabilité, et de redonner au Conseil de sécurité une crédibilité aux yeux des États Membres et de l'opinion publique mondiale.

Le rapport dont nous sommes saisis indique que la majeure partie du travail du Conseil de sécurité a continué de porter sur l'Afrique; l'Iraq, le Moyen-Orient et le terrorisme étant les autres domaines d'intervention critique. Le Conseil de sécurité devrait continuer de travailler pour veiller à ce que ses décisions sur l'Afrique soient à la mesure du temps et de l'effort qu'il dédie au continent. Ceci suppose notamment de réagir aussi rapidement que possible à la moindre menace à la paix et à la sécurité sur le continent. Telle aurait été la marche à suivre, par exemple, dans des cas comme ceux du Libéria et de la République démocratique du Congo. En agissant ainsi, il contribuerait à réduire les préoccupations exprimées par le passé par des États Membres en ce qui concerne des conflits spécifiques qui ont éclaté sur notre continent. Le Conseil ne devrait pas attendre qu'une situation se détériore pour intervenir. Maintenant que des mandats robustes ont été décidés par le Conseil, il est impératif d'assurer leur mise en oeuvre.

En ce qui concerne le Libéria, dans le cadre de la mise en oeuvre du mandat en vigueur, l'attention

voulue devrait être accordée à la question des forces mercenaires qui sont impliquées dans le conflit de ce pays et dont il a été déterminé que l'action négative a mis en péril les processus de paix dans d'autres parties de l'Afrique. La prise de fonctions du Gouvernement de transition, qui a récemment eu lieu, est un signe encourageant montrant que si l'effort de paix au Libéria est convenablement appuyé, il peut être, et sera couronné de succès.

Les faits encourageants survenus récemment au Burundi, qui ont permis la signature d'un autre accord important entre le Gouvernement et le Conseil national pour la défense de la démocratie-Forces pour la défense de la démocratie (CNDD-FDD), devraient être encouragés par l'adoption par le Conseil de sécurité d'une résolution appuyant la Mission africaine au Burundi. Une intervention rapide du Conseil de sécurité n'est pas seulement souhaitable, elle est également indispensable afin qu'il appuie l'Union africaine dans sa recherche du règlement du conflit dans ce pays. En agissant de la sorte, le Conseil de sécurité répondrait aux attentes de la communauté internationale.

Pour toutes ces raisons, il est impératif de réformer le Conseil de sécurité. La priorité absolue devrait être donnée à la démocratisation et à l'élargissement de cet organe afin qu'il reflète la situation géopolitique actuelle.

Dans sa déclaration du 23 septembre 2003, le Secrétaire général nous a rappelé que nous débattons de la question de la composition du Conseil de sécurité depuis plus de 10 ans, et que nous sommes presque tous unanimes à estimer qu'il devra être élargi. Il nous a également rappelé que les difficultés auxquelles nous faisons face pour réaliser cet accord n'excusent pas notre incapacité à le réaliser. Nous partageons pleinement les vues du Secrétaire général. La question est de savoir si les États Membres sont prêts à écouter le Secrétaire général et à suivre leurs propres déclarations.

Dans le processus de révision de la composition du Conseil de sécurité, le critère pour l'élargissement ne devrait pas être restrictif mais, plutôt, représentatif et équitable. Dans ce contexte, nous ne devrions pas être guidés uniquement par les pouvoirs militaire et économique des candidats. D'autres éléments, tels que l'autorité morale, la représentation géographique équitable, le besoin d'assurer une représentation juste

des pays en développement, et l'adhésion au maintien de la paix et de la sécurité internationales doivent être pris en compte.

Dans la composition actuelle du Conseil de sécurité l'Afrique est le continent le plus sous-représenté. Par conséquent, nous réitérons la position africaine, à savoir que pour que l'Afrique ait un nombre équitable de sièges au Conseil de sécurité, deux sièges permanents devraient être attribués à notre continent, avec les mêmes droits que les membres permanents actuels, ainsi que deux sièges non permanents supplémentaires.

L'absence de progrès dans le débat vieux d'une décennie sur la réforme du Conseil de sécurité a fait beaucoup de tort à la crédibilité même du Conseil. La responsabilité de nous sortir de l'impasse actuelle incombe entièrement aux États Membres qui n'ont jusqu'à présent pas montré les nécessaires volonté politique, flexibilité et pragmatisme pour proposer une nouvelle formule qui prenne en compte les intérêts de chacun.

Les nouveaux défis auxquels la communauté internationale fait face dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales nous obligent tous à joindre nos efforts pour entreprendre les réformes qui sont si nécessaires. Profitons de la dynamique actuelle et changeons la donne dans l'avenir de notre Organisation.

M. Wenaweser (Liechtenstein) (*parle en anglais*) : Pour faire quelques remarques brèves sur le rapport annuel du Conseil de sécurité présenté à l'Assemblée générale, nous devons commencer par faire des observations sur des questions d'organisation qui nous semblent assez importantes. Comme d'autres, nous sommes déçus de constater que l'Assemblée générale a repris sa vieille habitude d'avoir des débats séparés sur le rapport du Conseil et sur la réforme du Conseil. Étant donné le chevauchement dans le contenu des deux questions et la bonne expérience que nous avons eue avec le débat conjoint de l'année dernière, il nous est difficile de comprendre ce changement de pratique, en particulier à la lumière du besoin urgent qu'a l'Assemblée générale de s'engager dans une réforme radicale et efficace.

Le rapport lui-même est plus concis et donc plus accessible qu'il le fut parfois dans le passé. C'est l'aboutissement d'un effort important déployé par le Conseil et cela devrait nous aider à renforcer l'interaction entre les deux organes qui devrait, à notre

sens, être plus intense et constructive avec le temps. Un certain nombre de suggestions utiles ont été avancées lors du présent débat. Je voudrais signaler tout particulièrement la déclaration faite précédemment par le représentant du Paraguay.

Le Conseil dresse à l'évidence le bilan de l'une de ses années les plus difficiles, du fait notamment des profonds désaccords entre les membres du Conseil sur la marche à suivre à propos de l'Iraq. Rarement, les travaux du Conseil ont suscité un intérêt plus vif de la part du public que ces derniers mois – et rarement, autant de gens se sont détournés du Conseil par découragement ou par déception. À l'évidence, il est temps pour nous de revoir les mécanismes établis dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales, et nous sommes tous redevables au Secrétaire général Kofi Annan de l'initiative qu'il a prise en constituant un groupe de personnalités éminentes, chargé de lancer et d'animer ce processus.

Nous continuons de croire fermement en la transparence et en l'obligation redditionnelle du Conseil vis-à-vis de l'ensemble des Membres. Une fois de plus, le Conseil a pris des mesures importantes au fil des ans dans ce domaine, changeant radicalement sa relation avec les États non membres du Conseil. Des réunions d'informations officieuses et un nombre croissant de débats publics sur une série de thèmes sont des mesures positives, et les séances de synthèse également se sont avérées utiles à cet égard. En même temps, la nature des travaux du Conseil a également changé dans la mesure où il prend des décisions de plus en plus ambitieuses, y compris des décisions qui affectent directement la vie de personnes qui n'ont aucun moyen de recours ou d'appel. Il est donc d'autant plus important que le Conseil rende compte de ses décisions à l'ensemble des Membres – au nom desquels il agit après tout.

Nous nous félicitons vivement de l'initiative que le Royaume-Uni a prise au cours de sa présidence le mois dernier d'engager le Conseil dans un processus qui l'amènera à suivre de près la question de la justice et de la primauté du droit, sans empiéter sur le rôle que d'autres organes continueront de jouer à cet égard. En effet, nous sommes convaincus qu'il faut souligner dans les termes les plus énergiques que l'état de droit est vital – au niveau tant national qu'international – à un moment où le multilatéralisme n'a jamais été aussi indispensable ni aussi vivement contesté.

En tant que gardien de l'état de droit, le Conseil doit également examiner ses propres décisions et veiller à ce qu'elles soient à tout moment entièrement compatibles avec les dispositions pertinentes du droit international, en particulier, bien sûr, la Charte des Nations Unies. Il est donc regrettable que cette année encore, le Conseil ait pris une décision qui, à l'évidence, ne répond pas à ce critère en adoptant la résolution 1487 (2003). Nous sommes d'avis que cette résolution est susceptible de nuire à long terme à la crédibilité du Conseil et espérons donc qu'il s'abstiendra de la renouveler l'été prochain.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur inscrit dans le débat sur cette question.

Je voudrais informer les représentants que, conformément aux résolutions 47/233, 48/264 et 51/241 de l'Assemblée générale, je me propose de faire un résumé du présent débat immédiatement après avoir terminé notre examen du point 56 de l'ordre du jour, la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et questions connexes.

Nous avons ainsi terminé la phase actuelle de notre examen du point 11 de l'ordre du jour.

Point 56 de l'ordre du jour

Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et questions connexes

M. Listre (Argentine) (*parle en espagnol*) : Le présent débat se tient à un moment critique pour la survie de l'Organisation. La confiance dans les capacités de l'Organisation des Nations Unies de résoudre les problèmes mondiaux les plus graves a été ébranlée et amoindrie.

La communauté internationale est aux prises avec des questions difficiles relatives à l'avenir du système multilatéral et de la sécurité collective, représenté par l'Organisation. Elle doit choisir soit de lui faire confiance pour le règlement des questions mondiales les plus importantes soit d'accepter qu'elle soit mise hors jeu par la force des choses.

La communauté internationale doit se sortir de cette difficulté en se livrant à une réflexion sincère et profonde. Nous ne connaissons pas les réponses à tous les problèmes mais nous sommes certains que la seule

notion qui ne saurait être remise en cause est le respect du principe fondamental qui a donné naissance à l'Organisation des Nations Unies : un engagement démocratique de tous les peuples du monde à vivre dans la paix et la sécurité.

Cet objectif même s'il n'a pas été pleinement réalisé recèle la force nécessaire qui a animé cette Organisation pendant plus d'un demi-siècle. C'est un objectif partagé par des pays de continents divers ainsi que de cultures et de civilisations diverses qui forment l'ONU.

Pour confirmer de nouveau cet objectif et faire de l'ONU un instrument efficace, il est évident que cette dernière doit être réformée et que l'entreprise de réforme doit tendre vers une plus grande démocratisation et vers l'affirmation de sa force unificatrice et de sa légitimité.

Cet engagement démocratique ne saurait être éludé dans la réforme du Conseil de sécurité. Cinquante ans se sont écoulés depuis que le système de sécurité collective a été défini. La situation internationale n'est pas la même aujourd'hui qu'en 1945. Lorsque l'ONU a été fondée, un système avait été établi au sein duquel cinq puissances avaient une position prééminente en matière de sécurité collective. Ceci n'était certes pas démocratique et l'Argentine l'avait contesté à l'époque mais cela répondait à une conjoncture mondiale qui a depuis radicalement changé.

Aujourd'hui, il nous faut réformer le Conseil de sécurité qui a largement perdu de sa représentativité et de son efficacité. Mais il est paradoxal que dans cette entreprise de réforme, certaines des recommandations proposées, au lieu de d'indiquer comment le rendre plus démocratique, suggèrent de maintenir les privilèges et même d'en créer de nouveaux.

Aujourd'hui, nous voyons un Conseil où des questions extrêmement délicates se rapportant à la paix dans le monde, susceptibles de mettre en péril les principes fondamentaux du droit international et d'affecter gravement l'ONU sont exclusivement débattues par les membres permanents. Il s'agit d'un Conseil d'où la transparence est absente même pour la majorité des membres qui le composent.

Pourtant, certaines propositions font valoir que la solution passe par la création de nouveaux sièges permanents. Certains proposent augmenter le nombre

de membres permanents en leur gardant le même statut qu'aux membres permanents actuels, c'est-à-dire avec le privilège du veto. La logique invoquée pour justifier ce choix est que certains membres qui aspirent à ce statut contribuent davantage à l'Organisation et sont plus puissants que certains des membres permanents ayant obtenu ce privilège en 1945.

D'autres – plus résignés, ou plus réalistes – se contenteraient d'un siège de membre permanent sans le droit de veto. Si cette idée s'imposait, nous aurions un Conseil de sécurité avec trois classes de membres, comparables aux passagers d'un avion. Certains voyageraient en première classe : les cinq membres permanents actuels; d'autres en classe affaires : les membres permanents sans droit de veto; et enfin, en classe économique, on trouverait les membres non permanents. Cette classification résisterait-elle à une analyse sur la base des critères de légitimité ou d'équité? Les peuples des Nations Unies, invoqués dans le préambule de la Charte, pourraient-ils avoir confiance en une Organisation fondée sur ces nouvelles inégalités?

Il y a quelques jours, lors de l'examen du suivi des résultats du Sommet du Millénaire, j'ai affirmé que « la légitimité conférée par les Nations Unies est le principal capital de cette Organisation » (A/58/PV.25). Nous estimons que nous ne devons pas nuire à ce capital, car il fonde l'existence même de l'ONU.

Aucune raison ne justifie l'actuelle structure aristocratique du Conseil de sécurité. Aucune raison n'a été fournie pour nous convaincre qu'une solution de cette nature apporterait davantage de légitimité et d'efficacité à l'ONU. L'organe le moins démocratique et le moins transparent de l'ONU ne risque pas d'être amélioré si nous aggravons son manque de démocratie.

Il est important de se rappeler que, conformément à l'Article 24, ceux qui deviennent membres du Conseil de sécurité nous représentent tous, et ne sont pas censés défendre leurs seuls intérêts. Il faudrait aussi comprendre que nous les élistons à intervalles réguliers et de façon démocratique pour qu'ils agissent en notre nom, et que leur représentativité et le caractère momentané de leur mandat constituent notre garantie. C'est pour cette raison que l'Argentine, comme de nombreuses autres nations, insiste pour que dans l'élargissement du Conseil de sécurité le nombre de membres non permanents soit accru, car ceux-ci nous représentent de façon plus authentique et nous

pouvons exercer un plus grand contrôle sur eux. Sans cela, nous reviendrions cinq décennies en arrière et la réforme du Conseil irait à l'encontre de l'idée même de démocratie sur laquelle nous nous sommes basés il y a 50 ans, pour que nous puissions vivre ensemble dans la paix.

Nous comprenons que la réforme du Conseil de sécurité ne peut faire l'objet de demi-mesures et ne peut éviter d'aborder la question du droit de veto et de la position prédominante de certains de ses membres. Il est nécessaire d'aborder et de résoudre les questions liées aux méthodes de travail et à la transparence, aux réunions officieuses et aux pratiques du Conseil, en même temps que la question de l'accroissement du nombre de membres. Mon pays a toujours été en faveur de l'élimination du droit de veto; toutefois, dans un esprit de compromis constructif et réaliste, nous acceptons l'idée que cet objectif soit remis à une date ultérieure et que dans l'immédiat la portée du veto soit simplement limitée aux questions relevant du Chapitre VII de la Charte.

Cela fait 10 ans que nous travaillons au sein du Groupe de travail à composition non limitée de l'Assemblée générale chargé de la réforme du Conseil de sécurité, pour tenter de trouver une solution à cette question. Ce travail a reflété les points de vue de toutes les nations, qui étaient toutes représentées au sein du Groupe. Aucune nation n'a été exclue. On ne peut prétendre que les résultats auxquels le Groupe de travail est parvenu ne reflètent pas clairement la pensée de la communauté internationale dans son ensemble. S'il n'y a pas eu d'accord au sein du Groupe, c'est parce qu'il n'existe aucun consensus entre les nations. Il n'y en aura d'ailleurs pas tant qu'il ne sera pas admis que la seule issue possible passe par l'accroissement du nombre de membres non permanents du Conseil de sécurité avec, au minimum, une limitation du droit de veto.

Aujourd'hui, il est possible d'explorer toutes les possibilités pour trouver des solutions de rechange. Nous pouvons et devons mobiliser la réflexion de la communauté internationale afin d'imaginer d'autres formules. C'est pourquoi nous nous félicitons de l'importance que le Secrétaire général attache à cette question et de sa décision de mettre en place un groupe de penseurs. L'heure est grave et nous devons réunir tous les points de vue pour cette tâche. Toutefois, il doit être tout à fait clair que le résultat de cet effort devra être examiné par l'Assemblée générale, qui est le

seul organe habilité à prendre une décision au sujet de la réforme.

Ce qui ne sera pas acceptable sera de tenter de faire passer une réforme de force, en dérochant le règlement de ce problème à l'Assemblée générale et à son Groupe de travail. Aucune solution ne sera viable, à nos yeux, à moins d'être le fruit d'un consensus et d'avoir pour but de rendre le Conseil de sécurité plus démocratique et plus efficace. L'Argentine participera aux travaux dans un esprit conciliateur pour tenter d'atteindre ces objectifs.

M. Haraguchi (Japon) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, j'aimerais remercier l'ancien Président de l'Assemblée générale, M. Jan Kavan de la République tchèque qui, au cours de la dernière session, a mené avec efficacité les travaux du Groupe de travail à composition non limitée de l'Assemblée générale chargé de la réforme du Conseil de sécurité. J'exprime aussi ma gratitude à l'Ambassadeur Ingólfsson d'Islande et à l'Ambassadeur Kasemsarn de la Thaïlande pour la préparation du rapport très complet du Groupe de travail. Il est regrettable que ces deux collègues pleins de talent quittent le Groupe de travail, mais tous deux sont appelés à exercer d'autres responsabilités hors de New York. Nous leur souhaitons beaucoup de succès dans leurs futures fonctions.

Lors des débats sur la situation en Iraq au cours de l'année écoulée, des questions ont été posées quant à l'efficacité du Conseil de sécurité dans son rôle primordial de maintien de la paix et la sécurité internationales. Ces questions ont relancé les débats sur la nécessité d'une réforme du Conseil de sécurité, leur donnant une nouvelle actualité. Au cours de son allocution devant les États Membres à l'ouverture du débat général de cette session de l'Assemblée générale, le Secrétaire général, Kofi Annan, a dit :

« Si vous voulez que le Conseil et les décisions qu'il prend suscitent davantage de respect, surtout dans le monde en développement, il vous faut aborder plus résolument la question de sa composition. » (A/58/PV.7, p. 4)

Au cours des interventions d'États Membres qui ont suivi dans le débat général, il a été fait mention dans plus des deux tiers des cas de la nécessité de réformer l'Organisation des Nations Unies, y compris le Conseil de sécurité. Ce chiffre indique clairement qu'il y a une dynamique croissante sur ce sujet.

Si l'on passe en revue les débats au sein du Groupe de travail, qui ont débuté il y a 10 ans, il est regrettable de ne pas pouvoir relever un quelconque progrès significatif, ou un moyen de sortir de l'impasse, bien que tous les éléments permettant d'atteindre un accord général sur la réforme du Conseil de sécurité soient déjà à portée de main. L'ancien Président, M. Kavan, a déclaré dans son résumé des réponses au questionnaire informel qu'« à une seule exception près, tous les États Membres qui ont répondu ont jugé non satisfaisante l'évolution des travaux au sein du Groupe de travail ».

Le Japon exprime lui aussi sa grande insatisfaction devant le manque de progrès au sein du Groupe de travail. Nous devons reconnaître que la responsabilité pour l'impasse actuelle incombe au Groupe de travail lui-même.

Si nous laissons la situation en l'état, cela ne pourra que susciter des doutes quant à la capacité de l'Organisation des Nations Unies à s'ajuster aux défis auxquels elle est confrontée dans le monde. Le Groupe de travail étant la seule instance mise en place par l'Assemblée générale pour débattre de la réforme du Conseil de sécurité, nous devons déployer le maximum d'efforts pour parvenir à des résultats concrets au sein du Groupe de travail au cours de cette session. Le Japon pense que si nous ne sommes pas en mesure de réaliser des progrès lors de la prochaine réunion du Groupe de travail, nous devons peut-être réexaminer la manière dont le Groupe mène ses délibérations. Dans ce contexte, le Japon compte sur l'orientation que saura donner le nouveau Président, M. Julian Hunte, en sa qualité de Président du Groupe de travail, ainsi que le nouveau Bureau. Je voudrais aussi ajouter que le Japon mettra tout en oeuvre pour soumettre des idées novatrices afin d'encourager le processus et de promouvoir les échanges au sein du Groupe de travail.

Je manquerais à tous mes devoirs si j'oubliais d'évoquer l'initiative du Secrétaire général de constituer un groupe de haut niveau composé d'éminentes personnalités. Le Japon appuie cette initiative dont il suivra l'évolution avec grand intérêt. Même si en définitive, les États Membres sont les seuls à pouvoir prendre les décisions nettes et fermes qui s'imposent, ainsi que l'a fait observer le Secrétaire général dans son allocution, je compte néanmoins que des recommandations précieuses seront formulées concernant la réforme de l'ONU et la réforme du

Conseil de sécurité en particulier. Le Japon a l'intention de participer le plus possible à cette initiative.

Dans son rapport sur l'application de la Déclaration du Millénaire, adoptée par l'Organisation des Nations Unies (A/58/323), le Secrétaire général a également proposé des arguments solides en faveur de la réforme de l'Organisation. Il propose de fixer à 2005 la date butoir pour un accord sur les changements qui devront être apportés à nos institutions internationales si l'on veut qu'elles relèvent les défis nouveaux, puisque cette date marquera non seulement le soixantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies mais sera aussi l'année où l'on procédera à l'examen des progrès enregistrés dans la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire. Le Japon prend cette proposition très au sérieux. Il estime, comme notre Ministre des affaires étrangères, Mme Yoriko Kawaguchi, l'a indiqué dans sa déclaration lors du débat général, le 23 septembre (A/58/PV.8), qu'une décision politique devrait être prise à l'occasion de cet examen, lors d'une réunion de chefs d'États ou de gouvernement portant sur la réforme de l'ONU en général et du Conseil de sécurité en particulier.

Le maintien de la même structure de base du Conseil de sécurité, vieille de 60 ans, en conduit beaucoup à s'interroger sur la légitimité du système selon lequel fonctionne l'ONU. Je voudrais demander instamment à tous les États Membres de prendre des mesures concrètes pour renforcer le fonctionnement de toute l'Organisation et ainsi de rétablir sa légitimité. Le Japon réaffirme sa détermination à jouer un rôle positif dans cette entreprise.

M. Aboul Gheit (Égypte) (*parle en arabe*) : Une fois encore et pour la onzième année consécutive, l'Assemblée générale examine la question de la réforme et de l'augmentation du nombre des membres du Conseil de sécurité. Je ne souhaite pas ici réitérer les positions que nous avons expliquées dans nos déclarations ces dix dernières années. Bien entendu, certains éléments de la position égyptienne demeurent inchangés. Nous souscrivons à la position du Mouvement des pays non alignés concernant l'augmentation du nombre des membres du Conseil, réitérée lors des sommets et conférences du Mouvement en 1995, 1996 et 1997 et selon laquelle le Conseil devrait comprendre au moins 26 membres, permanents et non permanents, avec la possibilité

d'augmenter encore le nombre des non permanents. Il serait parallèlement procédé à une amélioration des méthodes de travail du Conseil, reposant sur la concertation. L'Égypte appuie aussi pleinement la position africaine, exprimée lors du Sommet d'Harare, et demandant l'octroi de 7 sièges pour l'Afrique, dont deux permanents occupés par rotation, au sein d'un Conseil élargi.

Je voudrais rappeler la résolution 53/30 de l'Assemblée générale, adoptée en novembre 1998, et qui stipule que toute résolution ou décision sur la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et questions connexes devra être adoptée par un vote affirmatif des deux tiers au moins des membres de l'Assemblée générale, conformément à l'Article 108 de la Charte. Le Groupe de travail à composition non limitée sur la réforme du Conseil est disposé à examiner de nouveau ce sujet. Toutefois, il y a un certain nombre de questions qu'il est crucial, à notre avis, de considérer si l'on veut que les travaux du Groupe de travail soient véritablement fructueux. Ces questions fondamentales comprennent notamment les suivantes.

Tout d'abord, l'extrême lenteur des délibérations du Groupe de travail signifie-t-elle que les États Membres acceptent les méthodes de travail et les mécanismes du Conseil actuellement en vigueur ou faut-il comprendre qu'il y a une conscience latente du besoin de les réformer?

Deuxièmement, devons-nous attendre que la politique de deux poids, deux mesures et de sélectivité soit devenue la norme au Conseil lorsqu'il traite des questions relatives à la paix et à la sécurité internationales, ou l'heure est-elle venue d'examiner toutes les menaces à la paix et à la sécurité internationales sur un pied d'égalité, indépendamment des parties impliquées ou les équilibres politiques qui prévalent?

Troisièmement, la composition actuelle du Conseil reflète-t-elle de manière exacte l'équilibre stratégique en cours, ou est-il vrai que, durant ses près de 60 ans d'existence, des forces nouvelles ont émergé alors que d'autres ont disparu, et que certains blocs se sont effondrés alors que d'autres ont vu le jour, et que toutes ces réalités doivent être prises en compte au sein du Conseil?

Quatrièmement, le Conseil peut-il, tel qu'il est composé actuellement, véritablement maintenir la paix et la sécurité internationales?

Cinquièmement, le Conseil s'acquitte-t-il vraiment de la mission qui lui est confiée par la Charte et ce, conformément aux principes énoncés dans la Charte, à savoir les principes du droit international et de la justice?

Sixièmement, et c'est la question cruciale, l'expérience des derniers six mois a-t-elle démontré que le Conseil est un instrument véritablement efficace s'agissant de préserver la paix et la sécurité internationales et de garantir l'indépendance et la souveraineté des États ou a-t-elle apporté la preuve de sa faiblesse et de la nécessité urgente d'une réforme?

Outre ces questions, qui concernent directement le Conseil et ses accomplissements, il en existe d'autres de portée plus générale auxquelles nous, membres de l'ONU, devons répondre avant de pouvoir convenir de toute augmentation du nombre des membres du Conseil. Parmi ces questions, je voudrais notamment citer les suivantes.

Premièrement, l'équilibre des forces et le rôle joué par les diverses parties permettent-ils de réformer et d'élargir le Conseil de manière équilibrée afin de garantir les droits des pays développés et en développement, et cela sur un pied d'égalité, ou bien la situation internationale actuelle aggravera-t-elle la paralysie du Conseil et son incapacité à agir?

Deuxièmement, voulons-nous tous simultanément obtenir une réforme et une augmentation du Conseil? Ou bien certains d'entre nous souhaitent ils seulement une augmentation du nombre de ses membres alors que d'autres prônent uniquement une réforme? Y en-a-t-il d'autres parmi nous qui s'opposent tout à la fois à une réforme et à un élargissement?

Troisièmement, toutes les parties manifestent-elles une volonté et une détermination politiques sincères pour convenir d'un ensemble de réformes et de l'élargissement du Conseil conjuguant ainsi la répartition équitable des sièges et la représentation de tous les groupes régionaux, tout en garantissant la transparence, l'objectivité et la neutralité du Conseil?

Dans son intervention d'aujourd'hui, l'Égypte a voulu poser plus de questions qu'elle n'a souhaité apporter de réponses. J'espère que ces questions susciteront un débat sérieux sur la philosophie qui

sous-tend la réforme et sur nos objectifs réels. Nous craignons en effet que les 10 dernières années de débat au sein du Groupe de travail aient accentué la confusion s'agissant de la réforme.

M. Al-Otaibi (Koweït) (*parle en arabe*) : La question dont est saisie l'Assemblée aujourd'hui est sans nul doute l'un des points les plus importants de l'ordre du jour, à savoir la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres, et questions connexes. Nous avons été informés des résultats des longs débats et réunions conduits par le Groupe de travail depuis l'année dernière. Je tiens à exprimer mon admiration à M. Jan Kavan, ancien Président, et à ses deux Vice-Présidents pour leurs efforts ainsi que pour leur conduite de ces débats.

Les débats tenus au sein du Groupe de travail ont montré qu'il était urgent de réorganiser le Conseil de sécurité et de renforcer la transparence de ses méthodes de travail. Tous les documents de travail présentés par de nombreux pays et divers organismes régionaux au Groupe de travail et à son Président ont convenu que la réforme du Conseil était nécessaire pour renforcer la capacité de cet organe à maintenir la paix et la sécurité internationales et relever les défis du XXI^e siècle.

Malgré l'accord entre les États Membres sur le principe de la réforme et des changements, le Groupe de travail n'est toujours pas parvenu après 10 ans à déterminer la nature des changements à apporter, le nombre de sièges supplémentaires à créer et la manière d'améliorer les méthodes de travail du Conseil. Il est regrettable que les débats de ces dernières années aient été répétitifs. Nous sommes dans un cercle vicieux; il nous faut réfléchir sérieusement à la manière de revitaliser les mécanismes du Groupe de travail.

Mais nous ne pouvons pas ignorer les progrès enregistrés durant les débats du Groupe de travail, en particulier pour ce qui est des méthodes de travail du Conseil. Il y a un accord quasi général sur le nombre de mesures et les dispositions que le Conseil doit adopter. En outre, le Conseil a déjà commencé à mettre en oeuvre certaines méthodes et procédures. Mais nous n'en sommes qu'au début de ce processus et nous soulignons qu nous appuyons l'idée du Secrétaire général d'accorder la plus grande importance à cette question afin que les décisions puissent être largement acceptées, notamment pas les pays en développement.

Le Koweït a indiqué sa position à plusieurs reprises à l'égard de l'augmentation du nombre des membres du Conseil et de l'amélioration de ses méthodes de travail. Nous l'avons fait unilatéralement et par le biais de divers groupes, en particulier le Groupe arabe et le Mouvement des pays non alignés. Le débat de l'Assemblée sur cette question nous donne l'occasion d'insister sur les principes fondamentaux suivants.

Premièrement, le Koweït appuie l'augmentation du nombre des membres du Conseil, à condition que celle-ci soit limitée de manière à préserver l'efficacité de ses travaux et du processus décisionnel face aux menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales.

Deuxièmement, l'augmentation doit être en conformité avec le principe de souveraineté et d'égalité des États Membres et de la représentation géographique équitable; elle doit également refléter la nature universelle de l'Organisation des Nations Unies.

Troisièmement, s'agissant d'augmenter le nombre des sièges permanents au Conseil de sécurité, nous appuyons une augmentation limitée et pensons que ces sièges devraient être occupés par des pays qui ont véritablement fait la preuve, dans leur relation avec l'Organisation des Nations Unies, de leur capacité à s'acquitter de responsabilités importantes telles que le maintien de la paix et de la sécurité internationales, et à réaliser les buts et principes de la Charte dans les domaines économique, social, politique et culturel. Les nouveaux pays devraient être élus par les Membres de l'Assemblée générale conformément aux critères et procédures convenus.

Quatrièmement, s'agissant de la réforme et de l'amélioration des méthodes de travail du Conseil, nous sommes favorables aux propositions visant à accroître la transparence et à améliorer l'information bidirectionnelle entre le Conseil de sécurité et l'ensemble des membres de l'ONU. Dans ce contexte, nous insistons sur l'importance qu'il y a à mettre en oeuvre les mesures adoptées par le Conseil de sécurité pour améliorer ses méthodes de travail sans attendre que l'on se mette d'accord sur d'autres questions telles que la taille et la composition du Conseil et le processus de prise de décision.

Cinquièmement, nous sommes favorables au maintien du mécanisme d'élections des membres non-permanents sur la base du paragraphe 2 de l'article 23,

de la Charte. pour que les petits pays aient plus de chances d'obtenir un siège et de contribuer aux travaux du Conseil.

Sixièmement, s'agissant du droit de veto et compte tenu de la difficulté et du caractère délicat de la question, nous notons que les débats au sein du Groupe de travail ont montré qu'il y avait un accord quasi unanime sur la nécessité de limiter et de restreindre le droit de veto. De nombreuses propositions ont été faites à cet égard qu'il importe d'étudier plus avant. Nous espérons que l'on débouchera sur un consensus acceptable par tous les pays et qui permettra au Conseil de mener à bien ses activités.

Enfin, nous appuyons sans réserve la décision du Secrétaire général visant à mettre en place un groupe de personnalités éminentes pour examiner et revoir les méthodes de travail des organes principaux de l'Organisation des Nations Unies car nous espérons que cela permettra de donner l'élan nécessaire aux efforts visant à recueillir un consensus sur la réforme du Conseil de sécurité afin que celui-ci puisse maintenir au mieux la paix et la sécurité internationales et relever les défis du siècle prochain.

M. Spatafora (Italie) (*parle en anglais*) : Le débat d'aujourd'hui porte sur l'un des aspects les plus controversés de la réforme de l'ONU : la réforme du Conseil de sécurité. Comme l'a souligné le débat de la semaine dernière, il est impératif de renforcer de manière notable le Conseil de sécurité et de le rendre plus efficace et plus performant, afin que la réforme de l'ONU soit véritablement substantielle et complète. En d'autres termes, nous avons besoin d'une réforme en profondeur du Conseil de sécurité, dans tous ses aspects.

La position de l'Italie au sujet de la composition du Conseil de sécurité est bien connue. Nous sommes fermement convaincus que le processus de réforme en cours devrait avoir pour objectif d'accroître l'efficacité du Conseil et son caractère représentatif, ainsi que sa légitimité et sa crédibilité. Nous avons été confortés dans notre conviction par le rapport du Secrétaire général sur la suite à donner à la Déclaration du Millénaire.

Comme beaucoup d'autres Membres de l'ONU, l'Italie est d'avis que l'ajout de sièges permanents irait à l'encontre de ces objectifs. Comme on l'a déclaré la semaine dernière, puis de nouveau aujourd'hui, cela reviendrait à créer de nouveaux centres de privilège.

Ce serait donc aller à contre-courant de l'histoire, qui veut que priorité soit donnée, et doive être donnée, à la démocratisation des institutions multilatérales chargées de diriger et de gérer les relations internationales, de façon que chaque État Membre et chacun des membres de cette Assemblée ait le sentiment d'être correctement représenté et pris en considération.

En sera-t-il ainsi si l'on donne le statut de membre permanent à de nouveaux États, sachant qu'ils n'auront pas de compte à rendre à ceux qui les auront élus? Certainement pas. Et cela ne renforcerait pas plus la légitimité du Conseil, son caractère représentatif, ni même son efficacité. Au contraire, il est incontestable que l'apparition de nouveaux membres permanents, dotés du droit de veto, rendrait encore plus difficile pour le Conseil de définir et de mettre en oeuvre rapidement des actions collectives; cela nuirait au processus décisionnel du Conseil et augmenterait le risque d'inaction. Une réforme globale du Conseil de sécurité devrait donc porter aussi sur le droit de veto et son utilisation.

D'un autre côté, si l'on créait de nouveaux sièges permanents sans droit de vote, comme d'aucuns l'ont suggéré, cela présenterait des inconvénients non négligeables sans pour autant renforcer la cohésion entre les États Membres de l'Organisation. Cela creuserait davantage le fossé entre les membres du Conseil et créerait un niveau hiérarchique de plus, qui serait préjudiciable à l'ONU. Voulons-nous vraiment qu'il y ait des États Membres de première, deuxième et troisième catégorie? L'ONU n'est pas une firme commerciale, une société ou un fonds coté en bourse, avec des actions de classe A, B et C.

En outre, soyons bien clairs sur le fait que tout élargissement du Conseil de sécurité, indépendamment de la répartition des sièges, sera numériquement limité. On parle généralement de 20 à 25 membres, voire 26. Avec un nombre accru de membres, le Conseil de sécurité ne sera ni efficace ni performant. Il faut que tous les États Membres le comprennent : le résultat sera un jeu à somme nulle. Si nous augmentons le nombre des sièges permanents, le reste des Membres aura moins de marge de manoeuvre pour décider qui occupera les sièges non permanents à pourvoir. Supposons que l'on donne à cinq États de plus le statut de membre permanent; le reste des Membres de l'Organisation aura dès lors moins de possibilité d'influer directement sur les actions et les décisions du Conseil de sécurité.

Nous savons tous que les groupes régionaux sont très divisés quant au choix des pays à élever au rang de membre permanent. Nous nous rendons compte également qu'ils ne peuvent pas convenir de critères politiques objectifs pour faire leur choix. Dix ans de débat ont montré que ces divergences inconciliables profondément ancrées dans les réalités géopolitiques et historiques de chaque continent font que le choix de nouveaux membres permanents n'est pas une option ouverte dans un avenir plus ou moins proche.

Les États Membres de l'ONU pourraient décider qu'après 10 ans de débat, l'heure est venue de trancher et de trouver un terrain d'entente pour pouvoir ensuite rallier le plus large soutien possible au sein de l'Assemblée générale. Dans ce cas, la seule solution réaliste pour le moment serait une augmentation limitée du nombre des membres non permanents.

Avec un élargissement de ce type, le Conseil serait plus représentatif et plus légitime aux yeux de la communauté internationale. Avec un nombre accru de sièges électifs, les États Membres de l'Organisation auraient plus facilement accès et participeraient davantage au Conseil. En outre, un regain de légitimité des décisions du Conseil permettrait une mise en oeuvre plus rapide de ses décisions et, partant, le rendrait plus performant.

S'agissant de la question de la représentation, je voudrais rappeler qu'en 1993, l'Italie a proposé de manière spécifique que les pays assumant les plus grandes responsabilités dans le maintien de la paix, ainsi que concernant d'autres buts de notre Organisation, participent plus souvent aux activités du Conseil. Notre proposition est toujours valide. On pourrait aussi envisager de réexaminer l'interdiction en vigueur d'élire deux fois de suite un même membre non permanent.

Concernant l'appel très ferme que le Secrétaire général a lancé en faveur d'une réforme du Conseil de sécurité pour lui permettre de faire face aux nouvelles menaces à la paix et à la sécurité, il va de soi que l'Italie est prête à étudier avec d'autres pays des solutions novatrices, sous réserve qu'elles soient équilibrées et reflètent les principes fondamentaux qui inspirent notre approche.

Qu'il me soit permis d'ajouter quelques mots à titre national concernant la stature de l'Union européenne au Conseil de sécurité. Plus l'Union européenne deviendra une entité solide et unie sur la

scène internationale, plus elle sera à même d'apporter une précieuse contribution à l'ONU en général et à la tournure des délibérations du Conseil.

La récente signature de la Déclaration commune relative à la coopération entre l'Union européenne et l'Organisation des Nations Unies en matière de gestion des crises montre que l'Union européenne est bien résolue à intervenir davantage à l'ONU dans les domaines liés à la paix et à la sécurité, et à aider l'Organisation à atteindre ses objectifs.

Nous nous employons à mettre pleinement en oeuvre toutes les initiatives coordonnées par l'Union européenne au sein des organisations internationales, conformément aux dispositions pertinentes du Traité sur l'Union européenne. Une attitude réaliste ne doit pas nous empêcher de regarder en avant. Ce processus doit s'effectuer pas à pas, progressivement et sur la base du consensus. Nous formons le voeu que l'Union européenne soit de plus en plus à même de contribuer à un multilatéralisme efficace et centré sur l'ONU.

Au cours du débat général qui vient de se tenir à l'Assemblée générale, nos dirigeants politiques ont exprimé leur fervente adhésion à la réforme des institutions multilatérales. Nous devons maintenant nous employer à traduire ces engagements en mesures concrètes et réalistes, qui couvrent notamment la réforme du Conseil de sécurité. Il est essentiel de préserver un lien entre les déclarations politiques, d'une part, et leur application et suivi, d'autre part. En engageant d'engager pas à pas de nouvelles mesures et réformes, nous devons identifier, avec réalisme et pragmatisme, les domaines dans lesquels il existe un terrain d'entente et commencer à aller de l'avant sur cette base.

Je voudrais rappeler ce qu'a dit le représentant de la Jamaïque : cessons de palabrer et passons à l'action. Je suis d'accord avec lui.

M. Katti (Algérie) : Monsieur le Président, je voudrais entamer mon propos en me faisant l'écho des idées développées par le Secrétaire général dans son rapport sur l'application de la Déclaration du Millénaire, adoptée par l'Organisation des Nations Unies en septembre 2000, notamment en ce qui concerne la paix et la sécurité et donc, le rôle du Conseil de sécurité.

Il s'agit d'abord de l'urgence pour la communauté internationale de parvenir à une identité de vues, fondée

sur un programme de sécurité commun qui devrait refléter un consensus global sur les principales menaces à la paix et à la sécurité.

Il s'agit ensuite de l'importance de ne pas reculer devant la nécessité d'améliorer, voire de modifier, au besoin, la structure et les fonctions de l'ONU et d'autres institutions internationales pour mieux répondre aux exigences de l'heure.

Enfin, la force de l'Organisation demeure sa légitimité, consacrée dans les principes fondamentaux du droit international et par conséquent pour que le Conseil de sécurité puisse obtenir l'appui le plus large à ses décisions et qu'il puisse au mieux s'acquitter de ses responsabilités, il devra être plus représentatif et refléter la réalité géopolitique du monde d'aujourd'hui.

Trois idées essentielles encadrent donc la dynamique de la paix et de la sécurité, à savoir un programme de sécurité commun, l'adaptation des structures et des fonctions de l'Organisation, la légitimité des actions de l'Organisation et la nécessité de réformer le Conseil de sécurité, qui demeure, en dépit des crises et des périodes cruciales de notre Organisation, le principal garant du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Nous comprenons d'autant bien l'analyse et le constat fait par le Secrétaire général quant à la nécessité de l'amélioration, voire de la modification de la structure et des fonctions de l'Organisation, qui s'avère aujourd'hui plus qu'une nécessité pour la crédibilité, voire même la survie de l'ONU, ce à quoi nous avons, de tout temps, appelé.

L'expérience passée, avec ses échecs et ses déceptions, nous incite cependant à plus de prudence quant à la possibilité de réformer en profondeur le Conseil de sécurité tant les obstacles sont nombreux et la volonté politique, parfois défailante. C'est qu'il y a 24 ans que la question de la réforme du Conseil de sécurité a été inscrite à l'ordre du jour de la trente-quatrième session de l'Assemblée générale, à la demande d'une dizaine de délégations, dont la mienne. Mais il fallut attendre la quarante-huitième session pour que l'Assemblée générale décidât de constituer un Groupe de travail à composition non limitée pour examiner tous les aspects de la question de la réforme du Conseil de sécurité, dont le mandat a été clairement défini dans la résolution 48/26. Nous manquerions grandement à nos responsabilités si nous nous écartions de cette approche.

La Déclaration du Millénaire est venue, quant à elle, opportunément souligner la nécessité de réformer le Conseil de sécurité pour lui conférer la légitimité et la représentativité nécessaires à l'accomplissement de sa mission. Nous souhaiterions que cette question de la réforme du Conseil de sécurité continue d'être examinée conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, dans le strict respect des principes de la transparence et de la participation de tous.

J'avais, lors de mes déclarations devant le Groupe de travail sur la réforme du Conseil de sécurité tout au long des réunions de celui-ci lors de la cinquante-septième session, indiqué que depuis 10 ans, les mêmes délégations se réunissent, presque aux mêmes dates et aux mêmes lieux pour réitérer les positions de leurs pays respectifs comme si nous étions en panne d'imagination et de créativité. J'avais alors imputé le manque de progrès plus à l'absence de volonté politique qu'aux méthodes de travail de notre Groupe. Notre opinion n'a guère varié depuis.

S'agissant maintenant de la position de mon pays sur la réforme du Conseil, qui est du reste bien connue, je voudrais seulement relever qu'en dépit de l'amélioration du fonctionnement et des méthodes de travail du Conseil de sécurité, celui-ci n'a pas encore donné sa forme définitive à son règlement intérieur afin que les arrangements concernant diverses mesures et les changements positifs intervenus ne soient pas soumis au bon vouloir de tel ou tel membre du Conseil. Par ailleurs, en dépit des efforts consentis et des résultats réalisés, nous constatons, cependant, et non sans regret, que les séances à huis clos, où se traitent toutes les questions importantes et où se prennent en fait les décisions affectant les États Membres, demeurent la pratique habituelle alors qu'elles devraient, au contraire, avoir un caractère exceptionnel et que, de plus en plus, ceux qui disposent du pouvoir exorbitant du veto, déterminent entre eux et à l'avance l'issue finale des délibérations du Conseil.

Ma délégation regrette par ailleurs qu'alors que le Conseil de sécurité devrait, aux termes de l'Article 24 de la Charte des Nations Unies, agir conformément aux buts et principes des Nations Unies, certains membres du Conseil agissent parfois comme s'ils n'avaient à l'esprit que la seule défense et la seule promotion de leurs intérêts nationaux propres. Ma délégation estime également qu'il serait nécessaire que le Conseil de sécurité consulte, de manière régulière et continue, les

États directement ou indirectement concernés par les conflits, dont la situation est discutée au niveau du Conseil, ainsi que les organisations régionales et sous-régionales.

Le Conseil devrait aussi prendre des mesures permettant de donner effet plus efficacement à l'Article 50 de la Charte, relatif au droit de tout État de consulter le Conseil s'il se trouve en présence de difficultés dues à l'application de mesures préventives ou coercitives prises par le Conseil. Il conviendrait enfin que le Conseil de sécurité se consacre à l'accomplissement de son mandat, tel que défini par la Charte et qu'il n'exerce aucune compétence que cette dernière ne lui ait explicitement dévolue. Ce n'est pas son rôle de légiférer, c'est celui des États Membres, et ce n'est pas son rôle de traiter des questions économiques et sociales, c'est celui de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social. Sa responsabilité principale, c'est le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Elle est suffisamment ardue, complexe et exigeante, pour qu'il s'y consacre pleinement et ne s'en laisse pas distraire.

Nous estimons que la réappropriation par l'Assemblée générale et le Conseil économique et social de leurs prérogatives, qui ne sont nullement compétitives avec celles du Conseil de sécurité mais, au contraire, complémentaires, est la première étape à franchir dans toute entreprise de réforme de l'ONU. Il est donc important de donner pleine mesure aux dispositions de la Charte, en rétablissant les équilibres entre les différents organes de l'ONU.

Je voudrais enfin faire observer que, d'une manière générale, s'agissant des méthodes de travail, il existe un large consensus pour faire progresser le Conseil de sécurité vers plus de transparence et d'efficacité et que par conséquent, il serait peut-être approprié de formaliser ce consensus avant qu'il ne s'effrite.

Cette formalisation de l'accord concernant les méthodes de travail et la transparence des travaux du Conseil est d'autant plus souhaitable qu'aucun accord ne semble s'esquisser concernant la taille du Conseil et sa composition, les critères de sélection des nouveaux membres permanents et encore moins, la question du veto que ma délégation continue à considérer comme un anachronisme inacceptable.

Je ne voudrais pas expliciter de nouveau la position de mon pays sur toutes ces questions

substantielles mais je tiens tout de même à réitérer le soutien de ma délégation aux propositions concrètes faites par les membres du Mouvement des pays non alignés, en particulier celles ayant trait à l'augmentation du nombre des membres du Conseil et qui participent toutes de la volonté de renforcer la représentativité et l'efficacité de cet important organe.

De même que je tiens à souligner que tout élargissement de la composition du Conseil de sécurité devrait prendre en considération la revendication de l'Afrique, telle qu'elle a été formulée par le Sommet de l'Organisation de l'unité africaine, tenu à Harare en 1997, et maintes fois réitérée par ma délégation et par de nombreuses autres délégations de pays africains.

Les défis graves auxquels s'est trouvé confronté le Conseil de sécurité au cours de l'année écoulée, s'ils ont ébranlé notre Organisation et altéré son image et son prestige, ont dans le même temps constitué un « wake-up call » pour les États Membres pour s'engager dans un sérieux effort de réforme de l'Organisation dans son ensemble. La tâche est de toute évidence ardue, surtout s'agissant du Conseil de sécurité, mais ce qui est aujourd'hui en jeu, c'est la survie même de notre Organisation.

M. Lavrov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Au cours de la présente session, les déclarations de nombreux États Membres et du Secrétaire général ont clairement souligné la nécessité d'une réforme urgente de l'Organisation des Nations Unies. La Fédération de Russie continue de penser qu'une Organisation puissante et efficace est un instrument clef permettant de réguler collectivement les relations internationales et de créer un ordre mondial multipolaire, fondé sur la Charte et le droit international. Cela est très utile aujourd'hui, alors que la communauté internationale cherche à élaborer une stratégie globale pour faire face aux nouvelles menaces et aux nouveaux défis.

La réforme du Conseil de sécurité doit viser le renforcement du potentiel de cet organe fondamental, dans le souci d'une application effective de ses termes de référence, tels que consacrés dans la Charte. Nous comprenons les préoccupations de nombreuses délégations face au rythme lent des progrès dans la réforme du Conseil de sécurité – réforme qui permettrait à la composante de cet organe de mieux refléter les réalités internationales d'aujourd'hui. Nous pensons également que vu le profond désaccord entre les États sur cette question, il faudrait agir

graduellement et de façon prudente. Comme le Président russe Vladimir Poutine l'a dit à l'ouverture de la présente session de l'Assemblée générale, « ... nous devrions en premier lieu être guidés par le plus large consensus possible sur tous les aspects de l'élargissement du Conseil ... » (A/58/PV.11). Nous ne devons pas laisser un clivage s'installer au sein de l'Organisation des Nations Unies sur cette question, tellement importante pour de nombreux États et pour toute l'Organisation.

La Russie est disposée à continuer d'oeuvrer inlassablement à aplanir les divergences d'opinion, principalement sur l'aspect primordial de la composition future du Conseil de sécurité. Nous sommes ouverts à toute proposition constructive portant sur l'augmentation du nombre de membres dans toutes les catégories, étant entendu que toute augmentation dans une catégorie doit concerner à la fois des États développés et en développement, et qu'ils devront se voir accorder les mêmes droits et obligations.

À cet égard, la Fédération de Russie estime que l'Allemagne, le Japon, l'Inde et le Brésil, ainsi qu'un État représentant l'Afrique, seraient de bons candidats pour tous nouveaux sièges permanents qui pourraient être créés au Conseil de sécurité. Cette configuration permettrait un bon équilibre entre les intérêts des divers membres et renforcerait la tendance à privilégier le consensus au Conseil.

Nous estimons que toute proposition de nature à réduire les prérogatives et les pouvoirs des membres permanents actuels du Conseil de sécurité, y compris le droit de veto, serait dommageable. Toute critique injustifiée et infondée du droit de veto ne pourrait que créer des tensions inutiles, et n'aiderait pas à obtenir l'accord souhaité relativement aux paramètres de la réforme.

Pour ce qui est d'accorder le droit de veto aux nouveaux membres, cette question devra être examinée uniquement une fois qu'un accord aura été conclu sur les membres qui constitueront le Conseil élargi. À cet égard, il est essentiel de maintenir une bonne cohésion du Conseil de sécurité, car une augmentation trop importante du nombre de membres pourrait être préjudiciable à la productivité et à l'efficacité de cet organe.

Sur la base de cette position de principe, la Russie continuera d'oeuvrer constructivement avec

tous ceux qui s'efforcent d'obtenir un accord bénéficiant d'un large appui sur la réforme du Conseil, au sein, notamment, du Groupe de travail à composition non limitée de l'Assemblée générale. Le Groupe, quant à lui, devrait poursuivre ses activités sur la base des paramètres convenus, et notamment du principe de consensus, ainsi que d'une réforme globale. Nous devons également examiner les recommandations qui pourront être faites sur la réforme du Conseil de sécurité par le Secrétaire général à l'issue des travaux du groupe de personnalités éminentes. Nous espérons que ces recommandations tiendront dûment compte des démarches déjà adoptées pour le règlement de ce problème et des intérêts des différents États, ainsi que de l'ONU dans son ensemble. Quoi qu'il en soit, c'est l'Assemblée générale, en définitive, qui devra prendre une décision sur cette question.

Pour terminer, je voudrais souligner que la réforme du Conseil de sécurité ne pourra réussir que si, loin de créer la division, elle aboutit à une plus grande unité entre les États en ce qui concerne cet organe unique en son genre, qui porte, au nom de tous les membres de l'ONU, la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. La Russie continuera de faire tout ce qui est en son pouvoir pour atteindre cet objectif.

M. SARDENBERG (Brésil) (*parle en anglais*) : Pour commencer je voudrais, Monsieur le Président, rendre hommage au travail réalisé par votre prédécesseur à la présidence, M. Jan Kavan, et par ses deux Vice-Présidents, l'Ambassadeur Thorsteinn Ingólfsson et l'Ambassadeur Chuchai Kasemsarn, qui, l'année passée, ont conduit de façon très avisée les travaux du Groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres, ainsi que d'autres questions ayant trait au Conseil de sécurité.

Le Président a fait preuve d'une disposition louable à accepter les différentes propositions et à prendre des initiatives en vue de faire progresser le processus. Il convient de citer, en particulier, l'initiative d'un questionnaire sur les travaux et les méthodes du Groupe de travail et l'idée de faire circuler un résumé informel des résultats, qui nous ont permis de disposer d'une référence commode concernant ces questions. La décision d'expurger les documents de travail de toute proposition dont l'auteur n'était pas identifiable s'est également avérée utile et opportune et a permis

d'obtenir un rapport considérablement rationalisé. Pourtant, malgré ses 10 ans d'existence, le Groupe de travail n'a malheureusement pas été à la hauteur des attentes qui avaient présidé à sa création.

De notre point de vue, le manque de résultats n'est nullement décourageant. Les questions sont très complexes et renferment de nombreuses difficultés, mais cela ne devrait pas nous dissuader de continuer à chercher des solutions institutionnelles épousant correctement les réalités politiques et de sécurité du XXI^e siècle et qui puissent ainsi mieux représenter nos vues et nos intérêts. La nécessité de cette réforme s'est fait jour il y a de nombreuses années, mais son urgence a été soulignée par les graves événements internationaux que nous avons connus cette année. Comme le faisait observer le Président Lula da Silva dans son allocution à l'Assemblée générale le 23 septembre,

« La réforme de l'ONU est devenue une urgence compte tenu des dangers actuels que connaît l'ordre politique international. ... la composition [du Conseil de sécurité], en particulier pour ce qui est des membres permanents, ne peut rester inchangée, près de 60 ans plus tard. Elle doit tenir compte des changements qui sont survenus dans le monde et notamment de l'apparition, sur la scène internationale, des pays en développement, qui sont devenus des acteurs importants qui jouent souvent un rôle crucial dans la recherche d'un règlement pacifique des différends ». (A/58/PV.7, p. 7)

Les événements qui se sont déroulés cette année sur la scène internationale ont présenté de nouveaux défis à la communauté internationale, dont les moindres ne sont pas ceux qui proviennent de nouvelles stratégies sécuritaires. Ils ont remis en cause l'adéquation et l'efficacité des règles et des instruments dont elle dispose, ce qui a poussé le Secrétaire général, au paragraphe 91 de son rapport (A/58/323) sur la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire, à déclarer que :

« les États Membres devraient au moins examiner attentivement l'«architecture» des institutions internationales et se demander si elle est adaptée aux tâches qui nous attendent. »

Cette nécessité urgente est clairement expliquée par le Secrétaire général dans plusieurs autres passages

de ce rapport, ainsi que dans son rapport sur l'activité de l'Organisation (A/58/1).

Dans le cas spécifique du Conseil de sécurité, le Secrétaire général diagnostique également la perception d'un manque de légitimité des décisions de cet organe, en particulier « de l'avis du monde en développement qui estime que ses vues et intérêts sont insuffisamment représentés parmi les décideurs » (A/58/323, par. 96). Il dit encore que « la composition du Conseil – inchangée pour l'essentiel depuis 1945 – ne semble pas refléter les réalités géopolitiques du XXI^e siècle » (ibid.).

Le Brésil est certainement d'accord avec cette analyse. L'existence même de nouvelles remises en question de l'ordre international est un problème qui devrait nous préoccuper tous au plus haut point, et qui devrait nous pousser à la fois à préserver les buts et principes de conduite internationale déterminés collectivement et consacrés dans la Charte, et à redoubler d'efforts pour réformer l'Organisation, en particulier le Conseil de sécurité. À cet égard, nous appuyons l'initiative du Secrétaire général tendant à mettre en place un groupe de haut niveau composé de personnalités éminentes, chargé, entre autres tâches, de recommander des moyens de renforcer l'ONU, par la réforme de ses institutions et de ses processus de fonctionnement. Nous notons avec satisfaction que plus de 130 des chefs d'État et de gouvernement, ministres des affaires étrangères et autres, qui ont participé au débat général de l'Assemblée générale, cette année, ont entendu l'appel du Secrétaire général et ont exprimé leur volonté de faire en sorte que le processus de réforme soit un succès.

Le Groupe de travail à composition non limitée devrait poursuivre sa tâche en vue de s'acquitter de son mandat. Bien que, sur les questions principales, un accord général continue jusqu'à présent de nous échapper, son travail sur les questions pratiques et de procédure a donné d'importants résultats, ce qui a donc permis de faire avancer le processus. Les travaux du Groupe de travail doivent se poursuivre en parallèle avec celui du groupe de personnalités éminentes, qui devrait présenter son rapport à la prochaine session de l'Assemblée générale, l'an prochain.

Alors que le travail se poursuivra dans les mois à venir, gardons à l'esprit les paroles prononcées par le Secrétaire général en plénière le 23 septembre :

« Qu'il me soit permis de vous dire, Excellences, qu'aux yeux de vos peuples, le fait qu'un accord est difficile à réaliser n'excuse pas votre incapacité à le réaliser. Si vous voulez que le Conseil et les décisions qu'il prend suscitent davantage de respect, surtout dans le monde en développement, il vous faut aborder plus résolument la question de sa composition. » (A/58/PV.7)

Il est grand temps que la communauté internationale s'attaque fermement à la question de la réforme des principaux organes de l'ONU, afin que ceux-ci répondent mieux aux besoins du monde. Le Secrétaire général nous a montré la voie à suivre : prenons-la.

M. Fadaifard (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par remercier le Président du Groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner la réforme du Conseil de sécurité, ses deux Vice-Présidents et les membres du Bureau pour le travail remarquable qu'ils ont accompli au cours de l'année écoulée et, en particulier, du rôle directif qu'ils ont assumé pendant les débats du Groupe de travail, et de leur patience pendant la cinquante-septième session de l'Assemblée générale.

Monsieur le Président, nous nous félicitons de ce que vous dirigiez nos délibérations sur cette question d'une importance critique pendant la prochaine session du Groupe de travail. Nous sommes certains que vos compétences diplomatiques et votre engagement nous permettront de réaliser des progrès tangibles dans les travaux du Groupe de travail cette année.

Dix années se sont écoulées depuis la mise en place du Groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner la réforme du Conseil de sécurité. Bien que ce Groupe ait fait des progrès considérables sur certains des domaines couverts par le mandat défini par l'Assemblée générale en 1993, les débats approfondis et exhaustifs tenus à ce jour ont montré qu'il reste des divergences de vues considérables sur des questions de fond telles que la taille et la composition du Conseil de sécurité, en particulier pour ce qui est de l'augmentation du nombre des membres permanents et du droit de veto. En d'autres termes, la question fondamentale – comment passer du Conseil de sécurité actuel à un organe plus représentatif et plus

démocratique, mais tout aussi efficace – attend toujours d'être réglée.

Néanmoins, en dépit de l'impasse apparente sur les questions dites du groupe I, le Groupe de travail a réussi à avoir une influence positive sur les méthodes de travail du Conseil. Certaines des recommandations formulées au sein du Groupe de travail à composition non limitée au fil des ans ont été adoptées et appliquées par les membres du Conseil et, de ce fait, nous pouvons dire que le Conseil mène ses activités dans une plus grande transparence qu'au début des années 90.

À notre avis, il faut faire encore plus de progrès sur les questions du groupe II, notamment les modalités relatives à la tenue des séances et des consultations avec les pays directement intéressés et les pays fournisseurs de contingents, afin d'assurer plus d'accessibilité et de transparence.

Entre-temps, et vu l'absence de progrès sur les questions du groupe I, il convient de réaffirmer la position de repli maintenu par le Mouvement des pays non alignés, à savoir que si l'on ne parvient pas à un accord sur l'élargissement du nombre des membres permanents, cet élargissement devrait être limité, pour le moment, aux sièges non permanents.

Pour ce qui est des objectifs de la réforme du Conseil, nous continuons de croire que l'objectif du processus de réforme est et doit continuer d'être de rendre le Conseil plus représentatif, plus démocratique, plus transparent et plus responsable, ce qui renforcera sa légitimité, son efficacité et son autorité. Pour cela, il faut tenir compte des changements remarquables survenus depuis la création de l'ONU il y a 58 ans tels que la fin de l'ère coloniale, ce qui a entraîné un poids accru des pays en développement, et la fin de la guerre froide. Nous croyons que la réalisation de ces objectifs exige, notamment, que les membres du Conseil soient au nombre de 26 au moins, afin que le monde en développement soit mieux représenté.

En outre, il faudrait prendre en considération l'opinion de la grande majorité des États Membres de l'ONU – qui continuent de manifester leur mécontentement vis-à-vis de l'utilisation du droit de veto, qu'ils estiment non démocratique, dans le processus de prise de décisions du Conseil de sécurité. Le soutien général en faveur d'une limitation et d'une réduction du droit de veto en vue de son élimination

éventuelle, devrait se refléter de manière explicite dans les résultats finals des efforts du Groupe de travail.

Nous croyons que les intérêts de tous les États et de toutes les régions doivent être sérieusement pris en compte au cours de cet exercice historique sans précédent qui est également d'une importance cruciale pour l'avenir de l'ONU et des relations internationales. C'est pourquoi le processus de réforme du Conseil ne devrait pas être soumis à un calendrier prédéterminé. Toute tentative visant à forcer une décision prématurée pourrait faire plus de mal que de bien à l'Organisation.

Nous sommes d'avis que, compte tenu de l'importance de la réforme du Conseil, et sur la base du principe de l'égalité de tous les États Membres, il ne faut ménager aucun effort pour parvenir au plus large accord possible entre les États Membres. Nous estimons que tous les États Membres devraient intensifier leurs efforts pour réaliser une réforme globale du Conseil de sécurité dans tous ses aspects, notamment l'élargissement, le processus de prise de décisions et la question connexe du veto, ainsi que les méthodes de travail, comme l'ont répété nos chefs d'État et de gouvernement dans la Déclaration du Millénaire. Nous croyons néanmoins que nous devons avancer avec une extrême prudence pour ce qui est des nouvelles propositions faites ces dernières années, notamment pendant le débat général de la présente session.

Bien que le fait d'arrêter une échéance et d'organiser un sommet pour traiter de la réforme du Conseil de sécurité puisse nous donner un nouvel élan, nous ne devons cependant pas oublier que l'impasse et l'absence de progrès pour ce qui est de l'élargissement du nombre des membres permanents du Conseil sont le résultat direct de l'énorme importance de la question et de la diversité des vues et des intérêts, et ne sont pas le résultat de tactiques obstructionnistes ou dilatoires. Nous croyons que le potentiel du mécanisme en place n'a pas encore été épuisé et que le Groupe de travail à composition non limitée devrait pouvoir encore travailler sur la question.

M. Pleuger (Allemagne) (*parle en anglais*) : Le travail du Conseil de sécurité a rarement captivé l'opinion publique internationale comme cela a été le cas au cours de l'année écoulée. La pertinence de ses décisions – et permettez-moi d'ajouter, de ses non décisions – est incontestée. Pourtant, son rôle et ses mécanismes de prise de décisions ont fait l'objet de

débats brûlants. Il est de nouveau apparu clairement que, premièrement, le Conseil de sécurité joue un rôle central dans le fonctionnement du système multilatéral et que, deuxièmement, la fonction de légitimation du Conseil de sécurité est une composante déterminante de ce rôle central.

Au vu des expériences de l'année écoulée, nous sommes plus convaincus que jamais que la réforme du Conseil de sécurité est indispensable au maintien de la crédibilité et de la légitimité de ses décisions et à la promotion du respect de ses décisions dans l'intérêt de la paix et de la sécurité.

Pourtant, la légitimité du Conseil de sécurité repose sur sa représentativité. Les États Membres doivent avoir le sentiment qu'ils sont représentés au Conseil de sécurité pour pouvoir en accepter et en exécuter les décisions qui sont souvent d'une grande portée.

Lorsque le nombre de sièges au Conseil de sécurité est passé en 1963 de 11 à 15, l'ONU comptait 112 Membres. Lorsque les cinq membres permanents actuels avaient été choisis en 1945, l'ONU ne comptait que 51 Membres. Sur ces 51, 11 d'entre eux siégeaient au Conseil, soit plus de 20 % du nombre total de Membres de l'Organisation. La composition du Conseil de sécurité ne traduit évidemment plus les réalités économiques et politiques du système international. La distinction faite en 1945 entre vainqueurs et vaincus n'est plus valable. La majorité des États Membres aujourd'hui viennent de vastes régions d'Afrique, d'Asie ainsi que d'Amérique latine et des Caraïbes. La répartition du poids économique et politique a changé.

Lorsque le conflit entre l'Est et l'Ouest a pris fin il y a environ 13 ans maintenant, la voie d'une adaptation du Conseil a été radicalement déblayée. Le Groupe de travail à composition non limitée, constitué par la résolution 48/26 du 3 décembre 1993, a accompli un travail remarquable. Je me souviens d'ailleurs qu'au cours de la cinquante et unième session de l'Assemblée générale, sous la présidence de l'Ambassadeur Razali Ismail, de la Malaisie, nous étions pratiquement à portée de main d'une véritable réforme. Nous sommes aujourd'hui saisis du dixième rapport du Groupe de travail à composition non limitée. Nous remercions de leurs contributions le Président de la cinquante-septième session de l'Assemblée générale, ses deux Vice-Présidents ainsi que tout ceux qui ont offert leur coopération active.

Mais, pour être honnêtes, nous devons admettre que la loi des rendements décroissants est depuis longtemps à l'oeuvre dans les travaux du Groupe de travail à composition non limitée. Nous nous demandons parfois si la poursuite des travaux de ce Groupe en vaut encore la peine.

Le Secrétaire général a donné avec force une nouvelle impulsion à la réforme de l'ensemble du système des Nations Unies dans son rapport sur l'application de la Déclaration du Millénaire adoptée par l'Organisation des Nations Unies (A/58/323). Dans son allocution devant l'Assemblée générale, il a déclaré que l'ONU, et nous tous, sommes à la croisée des chemins. Dans le contexte de cette réforme, il a demandé un Conseil de sécurité

« plus largement représentatif de la communauté internationale dans son ensemble ainsi que des réalités géopolitiques du monde contemporain. » (A/58/PV.7, p. 4)

Nous le remercions de cette initiative. Nous remercions les orateurs qui, dans leurs contributions au débat général de la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale ont appuyé cet appel et ont proposé la candidature de l'Allemagne à un siège permanent. Le Chancelier fédéral Gerhard Schröder a déclaré à cet égard

« La réforme et l'élargissement du Conseil s'imposent. Cet organe doit avant tout comprendre davantage de représentants des pays en développement. Je le répète, si cette réforme a lieu, l'Allemagne est prête à assumer une plus grande responsabilité ». (A/58/PV.9, p. 27)

Je voudrais souligner que l'Allemagne ne souhaite pas de solutions à court terme. Nous voulons un élargissement des sièges non seulement permanents, mais aussi non permanents. Les grandes régions du monde devraient recevoir des sièges additionnels, tant permanents que non permanents.

Nous voulons non seulement un élargissement du Conseil de sécurité, mais également la réforme de ses méthodes de travail. Ces dernières années, des progrès significatifs ont été réalisés dans ce domaine, progrès auxquels l'Allemagne s'est efforcée de contribuer en tant que membre non permanent.

Enfin, nous ne voulons pas simplement une réforme du Conseil de sécurité, mais également une réforme des autres organes de l'ONU.

Le Secrétaire général, dans sa déclaration liminaire à la cinquante-huitième session, a lancé un défi au Conseil de sécurité et à sa capacité de réagir collectivement aux nouvelles menaces à la paix et à la sécurité. Il s'agit manifestement d'une question que le Conseil devra aborder s'il souhaite maintenir sa crédibilité et sa pertinence.

C'est à ce titre que nous sommes en accord avec la tâche que le Secrétaire général a confiée au groupe de personnalités éminentes de haut niveau. C'est également dans cet esprit que nous contribuerons au débat sur la réforme à la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale.

M. Almansoor (Bahreïn) (*parle en arabe*) : Permettez-moi de commencer par remercier M. Jan Kavan des importants efforts qu'il a déployés en présidant les débats du Groupe de travail à composition non limitée sur la réforme du Conseil de sécurité. Nous voudrions également, Monsieur le Président, vous souhaiter plein succès dans cette tâche ardue. Nous sommes persuadés que vous vous en acquitterez très bien.

Depuis la création de l'ONU en 1945, ceux qui cherchent à renforcer le rôle de l'Organisation, que ce soit le Secrétariat ou les États Membres, s'efforcent de réaliser ses objectifs dans tous les domaines intéressant la communauté internationale. Bien que cette Organisation internationale ait traversé des situations complexes et difficiles, outre les vents du changement qui ont soufflé dans le monde, l'ONU n'a pas su évoluer en vue de s'adapter à cette nouvelle donne. Il est par conséquent nécessaire aujourd'hui de veiller à ce que l'Organisation puisse s'adapter à ces changements, ce qui fait de la question de la réforme de l'Organisation un sujet d'importance vitale et une responsabilité prioritaire pour nombre de ceux qui s'intéressent à ce sujet.

Une des réformes les plus urgentes est la modernisation du Conseil de sécurité, investi de la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Comme les années précédentes, l'Assemblée générale débat aujourd'hui d'une des questions les plus importantes inscrites à son ordre du jour, à savoir la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et l'augmentation du nombre de ses membres et questions connexes. Nous croyons fermement que les documents qui nous ont été présentés dans le contexte de ce point à l'ordre du jour

montrent indéniablement les efforts louables qui ont été déployés par le Groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner la question. Cela apparaît également dans les résultats auxquels le Groupe de travail a abouti durant ses réunions de la session précédente.

Bien que le Groupe de travail ne soit pas parvenu à un accord sur les principales questions de réforme, comme les méthodes de travail et l'augmentation du nombre des membres du Conseil, cela ne diminue pas la valeur et l'importance des efforts qui ont été consentis jusqu'à présent.

La décision prise par l'Assemblée générale en 1993 de constituer le Groupe a constitué un pas décisif en vue de la réforme du Conseil de sécurité, à laquelle aspirent les États Membres de l'Organisation.

Tous les pays et les organismes régionaux veulent assister à la réforme du Conseil et à l'amélioration de ses méthodes de travail et de ses procédures. Les débats au sein du Groupe de travail, au cours des années, se sont concentrés sur ces questions et sont parvenus à un accord sur ce qu'il faut pour mener à bien la réforme et pour améliorer les méthodes de travail du Conseil afin de le rendre plus efficace et d'améliorer ses résultats concernant la question importante du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Aujourd'hui, il y a un nouveau consensus sur de nombreuses recommandations tendant à changer les méthodes du travail du Conseil. La réforme générale du Conseil est donc une question urgente et prioritaire. Nous devons déployer des efforts importants pour parvenir à la réforme, d'autant plus que le nombre d'États Membres a considérablement augmenté. Les nouveaux Membres de l'ONU doivent être représentés de manière équitable. Par ailleurs, les questions inscrites à l'ordre du jour du Conseil appellent une réforme pour que le Conseil puisse trouver une solution aux situations délicates. Nous devons pour cela redoubler d'efforts.

Nous constatons que le nombre de résolutions adoptées par le Conseil a augmenté par rapport au passé. Cela est dû au nombre croissant de questions inscrites à l'ordre du jour du Conseil. Nombre de ces questions n'existaient pas dans le passé, telles que la question de la gestion des situations après les conflits de manière à vérifier les réalisations et à faciliter le processus de réconciliation et de reconstruction.

Nous sommes satisfaits de l'amélioration des méthodes de travail du Conseil. Le nombre de séances publiques augmente et les États Membres ont davantage la possibilité d'intervenir sur des sujets divers. Les réunions de récapitulation de fin de mois offrent l'occasion d'évaluer et de soutenir le travail du Conseil. Il nous faut trouver un meilleur mécanisme pour assurer la participation des États, en particulier de ceux qui sont directement concernés par les questions abordées. Notre succès dans l'amélioration des méthodes de travail du Conseil devrait nous encourager à réaliser de nouveaux progrès plus rapidement. Cela requiert une volonté politique de la part des États pour que le Conseil puisse mieux représenter l'opinion publique internationale et pour qu'il soit plus démocratique et plus transparent dans son approche de toutes les questions internationales.

Nous devons faire preuve d'une volonté sincère pour cela, parce que le Conseil de sécurité est l'organisme le plus représentatif dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales, et qu'il est un organisme très important. Nous devons agir ainsi

sans avoir recours à la politique des deux poids, deux mesures. Les membres permanents du Conseil doivent honorer leurs responsabilités, en particulier leur responsabilité éthique, et doivent s'abstenir d'utiliser leur droit de veto lorsqu'il va à l'encontre de droits largement reconnus par l'ONU et lorsqu'il peut menacer la paix et la sécurité internationales.

Le monde entier considère le Conseil de sécurité comme le principal organisme de prévention des conflits. Certains cependant mettent en doute la crédibilité du Conseil, en particulier touchant certains problèmes. Nous ne devrions pas avoir de doute en ce qui concerne les activités du Conseil et nous ne devrions pas minimiser son importance, puisqu'il est un refuge pour tous. Chacun devrait se sentir en sécurité sachant que le Conseil protège ses droits et se préoccupe de ses problèmes, en assurant la justice et l'égalité pour tous.

La séance est levée à 12 h 55.